Quatre-vingtième année. — N° 129. Le Numéro : 7 francs. Mercredi 2 Juin 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	390	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté du 26 mai 1948 portant autorisation d'utiliser une voiture personnelle pour les besoins du service (p. 5298).

Arrêté portant admission à la retraite (greffiers) (p. 5298).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 1er juin 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5282).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 5289).

Ministère des forces armées.

Décrets du 26 mai 1948 portant nominations, promotions, changements d'arme, intégrations, admissions, acceptation de démission et annulant les dispositions d'un précédent décret (armée de terre, active et réserve) (p. 5282).

Décret n° 48-782 portant organisation de l'inspection générale des forces armées (rectificatif) (p. 5287).

(1 f.)

Arrêté portant promotion d'un officier spécialiste (formations féminines de l'air) (p. 5287).

Liste d'admissibilité du concours d'admission à l'école d'état-major en 1948 (p. 5287).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-809 du 1er juin 1948 portant répartition, par services et par chapitres, des crédits provisionnels applicables aux dépenses militaires ordinaires et aux dépenses militaires de reconstruction et d'équipement pour le mois de juin 1948 (p. 5289).

Décret n° 48-831 fixant les conditions d'application de l'article 1er de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 relatif à la revision des bilans (rectificatif) (p. 5298).

Arrêté du 27 mai 1948 relatif aux déclarations à souscrire en exécution de l'article 30 de la loi du 13 mai 1948 (p. 5298).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 25 mai 1948 portant nomination d'un membre de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation du pétrole (p. 5289).

Arrêtés des 10, 18, 19, 20, 21 et 22 mai 1948 autorisant l'emploi d'appareils électriques dans les mines grisouteuses (p. 5289).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 19 mai 1948 portant acceptation de la démission de deux conservateurs des eaux et forêts (p. 5300).

Arrêtés des 20 et 25 mai 1948 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 5300).

Arrêté du 26 mai 1948 relatif à la lutte contre les parasites animaux et végétaux des cultures (p. 5301).

Arrêté portant ouverture et annulation de crédits (rectificatif) (p. 5301).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 28 mai 1948 portant nominations de greffiers en chef (p. 5289).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 15 mai 1948 relatif à une régie d'avances (p. 5298).

Arrêté du 20 mai 1948 fixant les conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics (p. 5298).

Arrêté portant affectation (ponts et chaussées) (p. 5299).

Décision portant réintégration (inscription maritime) (p. 5299).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 13 mai 1948 abrogeant l'arrêté du 16 novembre 1937 portant agrément d'une caisse de congés payés (p. 5299).

Arrêté du 22 mai 1948 reportant la date de l'examen professionnel à subir par les contrôleurs principaux auxiliaires et les contrôleurs adjoints auxiliaires des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre en vue de leur titularisation (p. 5299).

Arrêté du 22 mai 1948 reportant la date de l'examen professionnel à subir par les commis principaux et commis des services extérieurs du travail et de la main d'œuvre en vue de leur reclassement dans le cadre de contrôle desdits services (p. 5299).

Arrêté du 24 mai 1948 fixant les coefficients de ventilation des cotisations versées au titre des risques accidents du travail et maladies professionnelles par les assurés volontaires (p. 5299).

Arrêté du 25 mai 1948 autorisant le fonctionnement d'une institution de prévoyance (p. 5299).

Arrêtés des 25 et 26 mai 1948 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 5299).

Arrêtés du 26 mai 1948 autorisant des sociétés mutualistes à accepter des legs (p. 5300).

Arrêté fixant le barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du bâtiment et des travaux publics (accidents du travail) (rectificatif) (p. 5300).

Arrêté modifiant l'arrêté du 25 octobre 1946 fixant les modalités de versement des cotisations des législations de sécurité sociale afférentes à certaines catégories de travailleurs (rectificatif) (p. 5300).

Arrêté autorisant le fonctionnement de caisses de retraites et de prévoyance (rectificatif) (p. 5300).

Arrêté fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les contrats individuels passés entre les maisons d'alimentation de détail ou les coopératives de consommation et leurs gérants de succursales non salariés (rectificatif) (p. 5300).

Arrêté portant reclassement (administration centrale) (p. 5300).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 48-863 relevant le taux des majorations d'enfants attribuées, au titre des allocations militaires, aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont sous les drapeaux (rectificatif) (p. 5301).

Arrêtés des 19 et 29 avril 1948 relatifs aux budgets primitifs d'établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1948 (p. 5301).

Arrêté du 4 mai 1948 portant remise de débet (p. 5301).

Arrêté du 24 mai 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 26 avril 1948 fixant les centres et date du concours de masseur kinésithérapeute (p. 5301).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, avancement d'échelon, titularisation, nominations et cessation de fonctions:

Administration centrale (p. 5301).

Centres régionaux de lutte contre le cancer (p. 5302).

Dispensaires antituberculeux (p. 5303).

Inspection de la santé (p. 5303).

Sanatoriums (p. 5303).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés des 7 avril et 7 mai 1948 ordonnant la revision de projets d'aménagements de communes (p. 5303).

Arrêté du 7 mai 1948 déclarant une commune sinistrée tenue d'avoir un projet de reconstruction (p. 5303).

Arrêté du 21 mai 1948 fixant le tarif de vente d'une brochure intitulée « Barème des prix forfaitaires du matériel agricole » (p. 5303).

Arrêté du 31 mai 1948 fixant les maxima de loyer applicables aux habitations à bon marché et aux habitations à loyer moyen achevées avant le 1er septembre 1939 (p. 5303).

Arrêté du 31 mai 1948 fixant les maxima de loyer applicables aux habitations à bon marché achevées après le 1er septembre 1939 (p. 5304).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Haute Cour de justice. — Convocations de commissions et annulation de convocation. — Réunions de commissions (p. 5304).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination de membres d'organismes extraparlementaires. — Nomination de membre de commission générale. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5306).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 5307).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis de vacance de chaire à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (p. 5308).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (31 décembre 1947) (p. 5308).

Annonces (p. 5309).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 55 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 1er juin 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3017).

PRIX : 3 F

N° 40 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 1er juin 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1325).

PRIX : 3 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 1er juin 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 1er juin 1948, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur:

M. Neuville (René-Victor), consul général de France à Jérusalem. Chevalier du 10 janvier 1936. Dans des circonstances dangereuses, a assumé la direction de son consulat général et a montré un bel exemple de courage et de sang froid.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret du 26 mai 1948 portant changement d'arme (armée de terre, active).

Par décret en date du 26 mai 1948, est admis dans le cadre des officiers d'administration du service de l'intendance coloniale, M. le lieutenant du service de l'intendance métropolitaine Maumus (Jacques-Bernard-Clément) (rang du 1er juin 1945) par voie de changement d'armes et par permutation avec M. le lieutenant d'administration de l'intendance coloniale Faget (Georges-Pierre-Alexandre) (rang du 1er octobre 1946).

M. Maumus prend à la liste d'ancienneté des officiers d'administration du service de l'intendance coloniale la place du lieutenant Faget (rang du 1er octobre 1946).

M. Faget prend la place immédiatement devant M. Guillon (Yves-Charles) (rang du 1er octobre 1946) à la liste d'ancienneté des officiers d'administration du service de l'intendance métropolitaine.

Décret du 26 mai 1948 portant changement d'arme (armée de terre, active).

Par décret en date du 26 mai 1948, est admis dans l'infanterie coloniale M. le lieutenant de l'arme blindée et de la cavalerie Faujour (Antoine) (rang du 25 mars 1948), par voie de changement d'arme et par permutation avec M. le lieutenant d'infanterie coloniale d'Humière (Louis-Marie) (rang du 1er décembre 1947).

Les officiers désignés ci-dessus prendront rang à la date du 25 mars 1948.

Décret du 26 mai 1948 portant acceptation de démission d'un officier (armée de terre, active).

Par décret en date du 26 mai 1948, est acceptée l'offre de démission de son grade d'officier d'active présentée par M. le capitaine d'artillerie coloniale Peccoux (Maurice).

L'intéressé est nommé, à compter du jour de sa radiation, des cadres de l'armée active dans les réserves de l'artillerie coloniale, avec son grade et son ancienneté de grade.

Décret du 26 mai 1948 portant nominations et promotions à titre Saint-Cyr et modifiant les décrets des 29 décembre 1945, 25 octobre 1946, 27 novembre 1947, 26 janvier 1948 et 23 mars 1948, relatifs au reclassement dans l'armée de terre (active et réserve) d'anciens élèves des sept premières séries de l'E. S. M. I. A.

Par décret en date du 26 mai 1948, sont nommés au grade de sous-lieutenant et promus au grade de lieutenant, les Saint-Cyriens désignés ci-après et qui ont déjà suivi avec succès les cours de l'école spéciale militaire inter-armes:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

M. Gavalda (Paul-Urbain-Jean-Joseph).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1945.)

M. Gavalda (Paul-Urbain-Jean-Joseph).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

M. Bertrand (Benoît-Charles-Henri).

Transmissions.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

M. Vincent (Pierre-Victor).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Vallet (Jacques-Marie-Max).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Vallet (Jacques-Marie-Max).

Est modifié comme suit le décret du 29 décembre 1945, portant nomination au grade de sous-lieutenant, en faveur d'anciens élèves de la 6e série de l'école spéciale militaire inter-armes:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Après:
Gaffray (Raymond).

Ajouter:
(Pour prendre rang du 2 juin 1945.)
Nahmias (Guy).

Après:
(Pour prendre rang du 1er décembre 1945.)
Brulé (Pierre).

Rayer:
Nahmias (Guy).

Est modifié comme suit le décret du 26 octobre 1946, portant reclassement dans le grade de lieutenant de saint-cyriens de l'armée de terre (active):

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Après:
(Pour prendre rang du 25 novembre 1943.)
Granier (Julien).

Ajouter:
(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Roidot (Georges-Emile).

Est modifié comme suit le décret du 27 novembre 1947 (*Journal officiel* du 7 décembre 1947, page 11954) portant promotions automatiques (armée de terre):

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Ajouter:
(Pour prendre rang du 2 juin 1947.)
Nahmias (Guy-André-Jules).

Après:
(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)
Liron (Jean).

Rayer:
Nahmias (Guy-André-Jules).

Est modifié comme suit le décret du 26 janvier 1948 (*Journal officiel* du 28 janvier 1948, pages 864 et suivantes) portant nomination au grade de sous-lieutenant d'active (armée de terre), d'anciens élèves de l'école spéciale militaire inter-armes et d'écoles assimilées.

A. — ECOLE SPÉCIALE MILITAIRE INTERARMES DE COETQUIDAN (7e série)

(Pour prendre rang du 11 janvier 1948.)

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au lieu de:
Rossignol (Claude-Bernard).
Trinchand (Georges-Marie).

Lire:
Rossignol (Claude-Jacques).
Trinquant (Georges-Marie).

Arme blindée et cavalerie.

Au lieu de:
De Cambourg (Philippe-Pierre-Augustin-Mazel).

Lire:
De Combourg (Philippe-Pierre-Augustin-Mazel).

Génie.

Au lieu de:
Leysenne (Jean).
Minoux (Claude-Emile).

Lire:
Leyssenne (Jean).
Minoux (Claude-Marcel).

Transmissions.

Au lieu de:
Elhinger (André-Charles).

Lire:
Ehlinger (André-Charles).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Après:
Galy (Henri-Georges).

Ajouter:
Chabannes (Raymond).

Artillerie.

Rayer:
Eychenne (Roger-Marcel).
Chabannes (Raymond).

B. — ECOLE SPÉCIALE MILITAIRE INTERARMES DE DALAT (INDOCHINE)

Génie.

Au lieu de:
Pierre (Lucien-André).

Lire:
Pierre (Lucien-René).

C. — ECOLE DU SERVICE DES MATÉRIELS

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au lieu de:
Lascon-Jarias (Adrien).

Lire:
Lasconjarias (Adrien).

Est modifié comme suit le décret du 23 mars 1948 (*Journal officiel* du 26 mars 1948, page 2979) portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de terre d'anciens élèves des sept premières séries de l'E. S. M. I. A.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Rayer:

(Pour prendre rang du 25 septembre 1945.)
Gicquel (Pierre).

Artillerie.

Ajouter:

(Pour prendre rang du 25 septembre 1945.)
Gicquel (Pierre).

(Pour prendre rang du 7 juillet 1947.)
Eychenne (Roger-Marcel).

Les promotions, nominations et reclassements prononcés aux différents articles ci-dessus n'entraînent pas rappel de solde antérieurement au 10 janvier 1948.

Décret du 26 mai 1948 portant nomination (armée de terre, réserve).

Par décret du 26 mai 1948, est nommé dans les réserves du service de l'intendance des troupes coloniales avec son grade et son ancienneté de grade et à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active, M. l'intendant militaire de 1re classe Bilheran (Léon-François Pierre), qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 26 mai 1948 portant nomination (armée de terre, reserve).

Par décret en date du 26 mai 1948, est nommé dans les réserves du service de santé colonial, avec son grade et son ancienneté de grade et à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active, M. le médecin lieutenant-colonel Renaud (Georges-Jean-Louis), qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret portant nomination dans le cadre des officiers de réserve.

Par décret en date du 26 mai 1948, l'officier désigné ci-après est nommé dans le cadre des officiers de réserve :

ARMÉE BLINDÉE ET CAVALERIE

M. le lieutenant-colonel d'Andoque de Seriège (Jacques - Eugène - Alban), à compter du 1er avril 1948.

Décret du 26 mai 1948 portant intégration dans l'armée de terre (réserve) d'officiers parachutés ou ayant pris une part active à la résistance en Indochine.

Par décret en date du 26 mai 1948, sont promus à titre définitif :

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Rossi (Rodolphe).
Creau (Noël).
Calvez (Pierre-Charles-Yves).
Borelli (Louis-Paul-Marcel).
Guyomard (Louis).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Guillomot (Jean-Maurice).
de Mareuil (Raymond-Pierre-Charles).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Valentini (Paul-Barthélemy).
Tenaud (Noël-Alexandre-Elie).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

MM. Valentini (Paul-Barthélemy).
Tenaud (Noël-Alexandre-Elie).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Cavaillier (Pierre-Michel).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Cavaillier (Pierre-Michel).

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Cheminais (Emile-Louis).
du Perrier de Larsan (Hervé-Charles-Marie).
Lallemand (Jacques-Léon-Claude).
Pogam (Jean).

Ces nominations ne comportent aucun rappel de solde.

Décret du 26 mai 1948 portant admission dans le corps du matériel (armée de terre) (réserve).

Par décret du 26 mai 1948, sont admis, à compter de la date du présent décret, dans les cadres de réserve du corps du matériel, les officiers de réserve d'artillerie ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Avec le grade de colonel.

MM. Bonnet (Edmond-Louis).
Fournier (Maurice-Auguste).
Hallet (Gaston-Gabriel).
Maillard (Joseph-Charles).
Momy (Lucien-Joseph).
Sassier (Bernard-Paul).

Avec le grade de commandant.

MM. Belleval (Richard-Louis).
Courtot (Charles-Albert).
Lebourg (Pierre-Hubert).
Mesnil (Pierre-Jules).
Sansac (Antoine-Marie).
Thomas (Maxence-Félix).

Avec le grade de capitaine.

MM. Anthoine (François).
Bailleul (Raymond-Louis).
Bandelier (Pierre-Antoine).
Beaurepaire (Claude-Joseph).
Berger (Maurice-Pierre).
Boney (Robert-Alfred).
Bonnet (Robert-Jacques).
Briéid (Marcel-Auguste).
Candelier (Paul-Eugène).
Cerbelaud (Maurice-Valentin).
Chavigny (Pierre-Marie).
Chevrier (Marcel).
Cornillot (André-Pierre).
Cougny (Edouard-Lucien).
Crouzet-Pascal (Charles-Denis).
Demousseaux (Emile-Ernest).
Delournay (Louis-Florent).
Dié (Edouard-Eugène).
Dreyfuss (Maurice).
Duchez (Paul-Maurice).
Ducros (Fernand-Jean).
Gillardi (Jean-Yves).
Gobin (Maurice-Henri).
Godard (Louis-Pierre).
Godchot (Jacques-Emmanuel).
Grumbach (Marc).
Guedet (Jean-Gabriel).
Guillet (Louis-Maurice).
Guillon (Paul).
Kravtzoff (Georges).
Lachamp (Edmond-Henri).
Lafond (François-Pierre).
Lafond (Henri).
Lamirand (Georges-François).
Lecharny (Louis-François).
Le Cour Grandmaison (Jacques-Antoine).
Lévy (Edgard).
Lhertitte (Yves).
Marange (René).
Marin (Pierre-Edmond).
Massot (Pierre-Marius).
Mérigot (Auguste-Joseph).
Montigny (Pierre-Albert).
Panier des Touches (Jacques).
Perdreau (Jean-Paul).
Pigeon (Paul).
Pinat (Adrien-Paul).
Pourdieu (Louis).
Poux (Louis-Pierre).
Reinson (André-Isaac).
Remond (Victor-Adrien).
Ruat (Charles-Géry).
Salmon (Marie-Jules).
Semichon (Jules-Joseph).
Vacherot (Marcel-Henri).
Vallet (Jean).
Veyrieres (François-Julien).
Vezinet (Paul-Lucien).
Wagner (Georges-Edouard).

Avec le grade de lieutenant.

MM. Allard (Jean).
Allard (Martial).
Amannevy (René-Victor).
Ambrosini (Emile-Antonin).
Artus (Pierre-Maurice).
Ayraud (Jean-Edmond).
Barbieux (Gérard-Charles).
Basse (Armand-Antoine).
Bauwens (Robert-Oscar).
Benoist (Paul-Ulysse).
Blanchard (Louis-Marie).
Bloin (Robert-Eugène).
Blum (Gilbert-Joseph).
Boiron (Joseph-Victor).
Bonnot (Alfred-François).
Boudot (Jean-Marius).
Boutry (René-Gilbert).
Bureau (Jean-Marie).
Carcasses (Paul-Antoine).
Carlier (René-Jean).
Chabannes (André-Emile).
Chadeyron (Louis-Marius).
Chambaud (Daniel-Jouanin).
Charles-Messance (François-Marie).
Charrel (Léo-Alfred).
Clément-Cuzin (René-Joseph).
Costamagna (Dominique-Veran).
Dano (Jean-Henri).
Deschamps (Marcel-Adrien).
Desnuelle (Pierre-Antoine).
Domange (Louis-Aimé).
Dorier (Pierre).
de Dreuille-Senecterre (Pierre-Louis).
Dupont (Jean-Charles).
Dupuis (Pierre-Eugène).
Durand (Emile-Roger).
Durepaire (Aurèle-Jules).
Echalier (Robert-Alfred).
Facquet (Louis-Armand).
Faure (Marie-Clément).
Fleury (Jacques-F.).
Franck de Préaumont.
Fritz (Rémi-Jules).
Gambey (Fernand-Albert).
Gaschard (Gaston-Marc).
Gaudry (Lucien-Joseph).
Gaume (Pierre-Gilbert).
Gautier (Henri-Louis).
Geisen (Pierre-Fritz).
Goalard (Roger).
Goepfert (Raymond-Paul).
Graff (Villy-Henry).
Grangier (Lucien-René).
Guillet (Louis-Maurice).
Guinet (Henri-Auguste).
Guyot (François-Julien).
Guyot-Sionnest (Michel).
Henrin (Jean).
Henry (Jacques-Marie).
Hoestlandt (Maurice-Flemin).
Housse (Alexandre-Justin).
Huttin (André-Albert).
Ixxi (Jean-Jacques).
Jacob (Robert-Michel).
Jacquet (Fernand-François).
Kalinovski (Igor).
de La Grange (Pierre).
Lanez (André-Hector).
Laroche (Jean-Antoine).
de La Rochebrochard (Joseph-Marie).
Laval (Georges-Jean).
Lefebvre (Jean-Louis).
Le Goupil (Jean-Eugène).
Le Quesne (Marie-Pierre).
Leroux (Jean-Honoré).
Lévy (Jacques-Raymond).
Louisgrand (Ernest-Louis).
Mahler (Edouard-Albert).
Martel (Elie).
Martin (Pierre-Lucien).
Mathon (Henri-Maurice).
Meunier (Paul-Albert).
Morat (Lucien-René).
Morel (Richard-Théodore).
Motreul (Paul-Joseph).
Mouillot (André-Georges).
Mullon (Raymond-Louis).
Nadel (Michel-Isaac).
Novion (Henri-Edouard).
Pache (Joseph-Marius).
Paulin (Gilbert-Eugène).
Pernollet (André-Joseph).
Perron (Antoine-Michel).
Picard (Pierre).
Pillet (Emile-Joseph).
Pinel (André-Léon).
Poissonnier (Léon-Gérard).
MM. Porché (Jacques-Marie).
Pral (Jean-Gustave).
Renard-Lemaître (Jacques-Paul).
Rochas (Paul-Louis).
Rollet (Jean-François).
Rossi (André-Victor).
Rougier (René-Emile).
Saint-Paul (Edmond-Hippolyte).
Sentenac (Jean-Lucien).
Sibre (Jean-Georges).
Simon (Alexandre-Marie).
Tavernier (Jean-Alexis).
Thoby (Raymond).
Tinland (Henri-Louis).
Tixier (Jean-Marcel).
Ucla (Pierre-Paul).
Valaize (Henri-Jean).
Veuillet (Jean-Henri).
Viaud (Pierre).
Vinoy (Joseph-Alexandre).
Viollet (Joseph-Marie).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Avec le grade de lieutenant-colonel.

MM. Codognet (Jean-Marc).
Gallard (Maurice-Jean).
Le Gane (Albert-François).
Longeaux (Georges-Clément).
Olle (Gabriel-Georges).

Avec le grade de commandant.

MM. Boutier (Bernard-Louis).
Brouet (Gaston-Maurice).
Chaigneaud (Robert-Jean).
Chapot (Louis).
Chapouty (Pierre-Roger).
Chevalier (Claudien).
Dubois (Lucien-Adolphe).
Grosjean (Joseph-Charles).
Huc (Charles).
de La Ruelle (Jean-Charles).
Machicoane (Camille-Georges).
Meffre (Jacques-Edmond).
Paulé (Henri-Stéphane).
Person (Marcel-Emile).
Sailler (Emile-René).
Soulé (Philippe-Louis).
Viala (Paul-Fernand).

Avec le grade de capitaine.

MM. Abard (Paul-Charles).
Abendana-Belmonte (Daniel).
Achard (Henri-Auguste).
Andraud (Didier-Pierre).
Arditti (Joseph-René).
Arzac (Gabriel-Michel).
Barbier (Pierre-Adrien).
Barthas (Charles).
Bataille (François-Pierre).
Bech (Maurice-François).
Bechard (Jean-Fernand).
Belaisch (Joseph).
Berger (André-Paul).
Berger (Pierre-Eugène).
Berthaud (Pierre).
Berton (Camille-Charles).
Bienaimé (Jean-Philippe).
Billy (Henri-Maxime).
Binoux (Paul-Hippolyte).
Blaise (Louis-Pierre).
Boisseau (Marie-Joseph).
Boisson (Arthur-Georges).
Bonté (Jacques-Raymond).
Bourdeau (Georges-Jean).
Bourgognon (Roger-Louis).
Bourrel (Vincent-Jean).
Caffiery (Roger-Maurice).
Callard (Hippolyte-Aristide).
Camplo (Jean).
Carpentier (Jean-Baptiste).
Celli (Jean-Sébastien).
César (André-Charles).
Chapel (Jean-Jacques).
Charon (Jean-Alexis).
Charpy (Hervé-Félix).
Chaudron (André-Armand).
Chesnet (Georges).
Clerget (Paul-Aimé).
Clouet (René-Paul).
Commandeur (Paul-Louis).
Conan (Albert-Jean).
Cancaret (Pierre-Augustin).
CosMard (Marie-André).
Courtois (Maurice-Paul).
Crémieux (Ezechiel-René).
Decousus (Jean-Baptiste).
Douziech (Félix-Marc).
Doyen (Jean).

MM. Droulin (Louis-Amédée).
Duffau (Joseph-Georges).
Duval (Jean-Joseph).
Edelblonde (Marie-Raoul).
Engelhard (Charles-Henri).
Esquirou (Joseph-Emile).
Etienne (Maurice).
Faugère (Pierre-Lucien).
Fouillard (Henri-Louis).
Fragnier (Raymond-François).
François (Jean-Eugène).
Franconnet (Cyrille-Jean).
Frenot (Rémy-Charles).
Fretigny (Paul-Louis).
Gallois (Pierre).
Gallot (Pierre-René).
Gantois (Louis-Marie).
Garçon (Pierre-Henri).
Gaudin (Pierre-René).
Gin (Guy).
Girardin (Henry-Alphonse).
Godinot (Paul).
Goubaux (Jean-Ernest).
Grandjean (Pierre-Louis).
Grandvaux (Louis-Marc).
Grégoire (Louis-André).
Grivel (Antoine-François).
Grosjean (André-Marie).
Guillemet (Gabriel-Vital).
Helix (Marcel-Séraphin).
Herbet (Jules).
Hincelin (Jean-Charles).
Hoerter (Jacques-André).
Houdelot (Henri-Auguste).
Hugues (Gabriel-Marie).
Jacquemin (Pierre-Gustave).
Jaillard (Henri-Marie).
Jan (Marcel-Charles).
Janvier (Paul-Marie).
Jasinski (René).
Jeanperin (Frédéric-Paul).
Joliot (Jean-Frédéric).
de Joly (Pierre-Marie).
Jouanny (Raymond-Georges).
Kieffer (Michel-Auguste).
Kischinewsky (Robert-Boris).
Lachamp (Edmond-Henri).
Lagues (Joseph-Jean).
Laillet de Montulle (Raymond).
Lançon (Jean-Julien).
Lavalée (Pierre-Augustin).
Le Brasseur (Pierre-Marie).
Lecerf (Jean).
Le Deuff (Edouard-Josselin).
Le Grand de Mercey (Henri).
Le Gueut (Henri-Louis).
Lesieur (Marcel-Jean).
Lestret (Paul-Auguste).
Lévy (Jean-Raymond).
Lievin (Maurice-Pierre).
Lignon (Raoul-Jean).
Loffet (Edmond-Jean).
Loiseau (André-Octave).
Loiseau (Emmanuel-Désiré).
Lorbat (Maurice-Philibert).
Machat (Antoine-Jean).
Maison (Maurice-Georges).
Maître (Paul-Henri).
Malblanc (André-Louis).
Manach (Jean-François).
Mangenot (Joseph-René).
Masson (Georges-André).
Maugue (Louis).
Maury (Robert-Jules).
Mechin (Maurice-Pierre).
Meissirel-Marquet (Charles).
Messerlen (Gaston-Joseph).
Meunier (René-Emile).
Michel (Paul-Alfred).
Michon (Félix-Louis).
Minel (Marcel-Léon).
Moine (François-Henri).
Molinié (Orens-Antoine).
Monchatre (René-Jean).
Morel (Georges-Louis).
Mouly (Henri-Jean).
Nicodème (Albert-Paul).
Paingt (Jean-Georges).
Parsy (Robert-Jules).
Patin (Joseph-Paul).
Paul (Albert-Charles).
Penicaut (Joseph-Jacques).
Piaux (Léon-Victor).
Picard (Pierre).
Pousse (Robert-Gustave).
Protat (Charles-Paul).
Prunier (Gaston-Philippe).
Purimon (Yves-Alfred).
Puton (Marie-Romanic).
Ramolino de Ceil'Alto (Félix).
Renard (Pol-Pierre).
Renaux (Marcel-Victor).
Richard (Henri-André).
Rivière (Charles-Jacques).
Robert (Paul-Augustin).
Rogier (Arnould-Henri).
Roparlz (Jacques-Guy).
Salomon (René-Henri).
Schmitt (Roger).
Scaupe (Marcel-André).
Stindre (Fernand-Désiré).
De Surville (Pierre-Marie).
Tailleur (Henri-Léon).
Thillaye de Boullay (Maurice).
Thomas (Henri-Hippolyte).
Thomas (Jacques).
Thorp (René-Pierre).
Timsit (Abraham-Gilbert).
Trolard (Jean-Paul).
Vache (Marcel-Jules).
Vaugien (Victor-Auguste).
Verret (Louis-Marcel).
Vignal (Jean-Charles).
Vinet (Antoine).
Violette (Théophile-Benjamin).
Vuillemin (Henri-Nicolas).
Weyer (Louis-Henri).
Woltner (Fernand-Roger).

Avec le grade de lieutenant.

MM. Ailloud (Jean-René).
Alexandre (Vital-Louis).
Alleaume (Jean-Léon).
Allegne (André).
Ambrosini (Simon-Claude).
Amelin (Georges).
André (Pierre-Marie).
Aner (Albert-François).
Ardiot (René-Marcel).
Arnold (Jean-Victor).
Arrivet (Marie-Jean).
Aubague (Maurice-Alexandre).
Aubert (Jean-Marie).
Aubrun (Irénée-Joseph).
Auché (Pierre-Jean).
Audigue (Jean-Emile).
Audin (Pierre).
Audouy (Maurice-Jean).
Auffray (Henry-Augustin).
Babey (Marcel-François).
Ballet (André-Jean).
De Banville (Gérard-Marie).
Barade (Edmond-Georges).
Bardonnet (André-Henri).
Bardier (Robert-Eugène).
Baron (Alfred-Maxime).
Barrau (Emile-Jean).
Barreau (Marcel-Casimir).
Barret (Jean-Jules).
Bastaert (Michel-Charles).
Batigne (Marc-Edouard).
Bauche (Pierre).
Beau (André-Gaston).
Bécu (Jean-Auguste).
Bedhome (René-Alcide).
Bedué o(Abel-Jean).
Belin (Jean-Marie).
Bellard (Maurice-Raoul).
Belzung (Alfred).
Bergeaud (Joseph-François).
Bergeret (Paul-Frédéric).
Bernard (Marcel).
Bernard (Raymond-René).
Bernardet (Gaston-Paul).
De Bernardi (Georges-Jean).
Bernassau (Jean-Baptiste).
Bernheim (Jacques-Georges).
Bernheim (Roger).
Berleau (Jean).
Berthault (Henri-Ernest).
Berthet (Antonin-Gaspard).
Berthomieu (Louis-Clément).
Besserve (Alfred-Michel).
Besson (Raoul-Paul).
Blais (François).
Bibard (Jean-François).
Bieber (Paul).
Billioud (Edouard-Louis).
Binet (Georges-Henri).
Bilot (Maurice).
Blanc (Paul-Victor).
Blanc (Marie-Joseph).
Blanchard (Louis-Antoine).
Blanche (Jean-Paul).
Blondon (Auguste).
Boetie (Jean-Marcel).
Bony (Marcel).
Boillot (Jean-Yves).
Boissier (André-Elie).
Banavero (Jean-Paul).
Bonel (Robert).
Bonfils (Jean-Philippe).
Bonnaterre (Jacques-Joseph).
Bonneau (Lucien-Hippolyte).
Bonneau (René-Oscar).
Bonnel (Henri-Maurice).
Bonnel (Hubert-Marie).
Bonnoure (Henri-Adolphe).
Bonthon (Francisque-Benoît).
Bordas (Jean-Henri).
Borel-Garin (Raoul-Henri).
Bosc (Jean-Louis).
Boudoin (Marcel).
Boulanger (Pierre-Lucien).
Boulin (Pierre-Edouard).
Boully (Léon-Armand).
Boulogne (René-Henri).
Bourboulon (Georges-Marie).
du Bourg (Charles-Marie).
Bourgogne (Marie-Jules).
Bourgois (Amable-Louis).
Bourgois (Paul-Désiré).
Bournique (André).
Boutlier (André-Auguste).
Brack (Jacques-Armand).
Branche (Maurice).
Brand (Georges-Henri).
Braquy (Joseph-Jean).
Bresson (Henri-Claude).
Brevet (Feudent-Maurice).
Brodin (André-Jean).
Brogné (Albert-Pierre).
Brot (Fernand-Emile).
Brun (Ferdinand-Marie).
Brunel (René-Louis).
Buinier (Joseph).
Bujeaud (Robert-Jean).
Cadet (André-Eugène).
Cadilhac (André-Alphonse).
Cahen (Jean-Benjamin).
Capeligue (Victor-Yvan).
Capbal (Henri-Adrien).
Caquel (Jean-Paul).
Carbuccia (Joseph).
Carrière (Jean-Auguste).
Carron (Maurice-Claude).
Caslant (Lucien-Edgard).
Cassal (Antoine-Charles).
Castien (Jean-Armand).
Cayrol (Jean-Justin).
Chambellant (André-Auguste).
Chardenal (Pierre).
Charel (Jean-Louis).
Charlot (Gaston-Victor).
Charpentier Pierre-Henri).
Charrier (Etienne-Edmond).
Chatezu (Marcel-Charles).
Chaudanson (Léon-Marius).
Chauvot (Jean-Henri).
Chavent (Louis-Marie).
Chetier (Maurice-Louis).
Chevallier (Georges-René).
Chomel (Henri-Alexandre).
Claraz (Maurice-Lucien).
Coindoz (René-Edouard).
Colomb (Firmin-Léon).
Contant (Jean-Gustave).
Convert (Lucien).
Coquard (Robert-Emile).
Corbineau (Hugues-Henri).
Cottais (Charles-Jules).
Coudray (Louis-René).
Courjeau (Victor-Gaston).
Coutor (Charles-Jean).
Crouigneau (René-Georges).
Crozet (Georges).
Guillieron (Jean-Hubert).
Daurelle (Adrien-Marius).
Deflandre (René-Eugène).
Degout (Jean-Marie).
Degrave (René-Adolphe).
Delagnes (Cyprien-Pierre).
Delas (Léon-Yves).
Demagny (Pierre-Louis).
Demarty (Georges-Emile).
Derais (Marcel-Lucien).
Desflans (Victor-Louis).
Detraz (Jacques-Marie).
Deveney (Georges-Marie).
Devosse (François-Charlemagne).
Dheygère (Désiré-Léon).
Dirat (Edouard-Jean).
Dobin (Jean-Henri).
Dolez (Jules).
Dony (Marie-Emile).
Dopter (Pierre-Louis).
Doucet (Jean-Maurice).
Doyère (Paul-Charles).
Dreyfus (Maurice-Prosper).

MM. Drot (Roger-Adolphe).
Druon (Maurice-Juste).
Ducatillon (Jean-Xavier).
Ducravot (Pierre-Raymond).
Dumoulin (Raymond-Charles).
Dupieux (Jean-Baptiste).
Dupuy (Fernand-Pierre).
Duriez (René-Paul).
Dussourt (Raymond-Georges).
Dutruc-Rosset (Auguste-Roger).
Dyer (Georges-Edmond).
Adighoffer (André).
Emeric (Paul-Lucien).
Enjolras (Paul-René).
Escojido (Vidal).
Eskenazi (Naphtali).
Estournet (Jacques-Omer).
Faidutti (Marcel-Eugène).
Faron (Henri-Léon).
Ferrant (Jean-Marie).
Firich (Marcel).
Ficheroulle (Frantz-Armand).
Finet (Pierre-Victor).
Finkelstein (Emile).
Flamand (Augustin-Castor).
Floner (Marcel-Jean).
Fonta (François).
Fontaine (Camille-Antoine).
Fontaine (Georges-Jean).
Fontaine (Marcel-Antoine).
Fouchard (Georges-Elie).
Fouchez (Jean-Louis).
François (Jean-Eugène).
Gamard (René-Alfred).
Cambier (Pierre-Honoré).
Gandon-Degouy (Pierre-Edouard).
Ganter (Jean-Joseph).
Garcia (Auguste-Louis).
Gardinier (Lucien-Albert).
Garnier (René-Marcel).
Garric (Jules-Jean).
Gaussel (Edmond-Marie).
Gauvin (René-Charles).
Gendraud (Jean-Maxime).
Gedel (René-Louis).
Genin (Jean-Antoine).
Gerard (Henri-Victor).
Germain (Marc-Albert).
Gervais (Léon).
Gibelin (Daniel-Robert).
Ginzburger (René-Hippolyte).
Girard (Rémi-Serge).
Girardin (Jean-Marius).
Goenaga (Roger-Charles).
Gourioux (François-Marie).
Gourreau (Maurice-Georges).
Grimaldi (Louis-Emile).
Gringoire (Maurice-Emile).
Grisot (Georges-Jean).
Guerbert (Jean-Etienne).
Guglielmina (Louis-François).
Guilloux (Paul-Joanny).
Guilmet (Antonin-Joseph).
Du Guiny (Marie-Antoine).
Guiraud (Pierre-Louis).
Guiraudet (Lucien).
Hébert (Henri-Marie).
Heckly (Paul-Charles).
Henry (André-Auguste).
Herr (Jean-Léon).
Hof (Jules-Emile).
Houdie (Jacques-Louis).
Houfert (André-Charles).
Houplain (Edmond-Clodomir).
Houzé de l'Aulnoit (Gérard).
Huc (Rémy-Etienne).
Hugues (Henri-Joseph).
Inouenaud (Léon-Gilbert).
Jacor (Jean-Louis).
Jacques (Adrien-Antoine).
Jamot (Gaston-Louis-Joseph).
Jauden (Emile-Marie).
Jeangeorges (Marie-Emile).
Joly (Paul-César).
Jouanneault (René-Alexis).
Jouve (René-Marc).
Juignet (Jean-Albert).
Kempf (Marie-René).
Kientzel (Antoine-Marie).
Kornmann (Henri-Charles).
Krebs (Robert-Alexandre).
Labrude (Jean-René).
Labrune (Jean-Baptiste).
Lacoste (Raymond-Charles).
De la Cour de Balleroy (Philippe).
Ladoubée (Pierre).
Lafage (Jean-Gaston).
Lafarge (Pierre-Louis).
Lafaye de Micheaux (Léon-Marie).
Laffetay (Louis-Amable).

MM. Lafosse-Pinot (Jean-Louis).
Lagardelle (Germain-Marius).
Laisney (Lucien-Pierre).
Lalieu (Auguste-Pierre).
Lambert (Charles-Louis).
Lamoglia (Louis-Marcel).
Lamy (Raymond).
Landrain (Henri-Guillaume).
Lassechère (Emile-Augustin).
Latour (Roger-Louis).
Laur (Emilien-Martin).
Laurent (Adolphe-Jean).
Laurent (Lucien-Georges).
Laurentin (Marcel-Hubert).
Lazarus (Daniel).
Le Baleur (Paul-Eugène).
Lebey (Frédéric-Léon).
Leblanc (Jean-Henri).
Leblond (Marcel-Stanislas).
Le Boiteux (Henri-Jean).
Le Breton (Maurice-Constant).
Le Bretton (Alexandre-Pierre).
Lebrun (Paul-Georges).
Lecoq (Charles-Julien).
Lecot (Gaston-Pierre).
Lecté (René-Maurice).
Ledoux (Marcel-Albert).
Lefeurre (Gaston).
Lefort (Pierre-Maurice).
Leceron (Jean-Louis).
Le Gueut (Charles-Yves).
Lejeune (Robert-Nicolas).
Lelu (Joseph-Pierre).
Lemiesle (Roger-Victor).
Lemonnier (Jean-René).
Lenoir (Marcel-Gustave).
Le Pautremat (Gabriel-Bernard).
Lesage (Raymond-Henri).
Lescail (Robert).
Lesueur (Gaston-Célestin).
Leulier de la Faverie du Ché (Charles).
Levasseur (Lucien).
Leveau (Henri-Jacques).
Levylier (Robert-Michel).
Lockhart (Jacques-Louis).
Lognoz (Jean-Emile).
Loingeville (Gustave-Jules).
Lombard (René-Théophile).
Loste (André-Aristide).
Louys (Pierre-Frédéric).
Lozach (Pierre-Louis).
Macheret (Paul-Jules).
Maës (Léon-Albert).
Magdelenat (André-Hilaire).
Maillard (Gustave-François).
Maillard (Gérard-Etienne).
Maillefert (Lucien-Georges).
Maillot (Paul-Emile).
Maire (Victor).
Maison (Pierre-Joseph).
Maisonnave (Jean-Pierre).
Malan (Raoul-Rémy).
Marichal (Pierre-Léon).
Marquot (Georges-Louis).
Martin (Camille-Claude).
Martin (Lionel-Philippe).
Marvaldi (Georges-Jean).
Massacrier (Georges).
Masurel (Edouard-Joseph).
Mathieu (Henri-André).
Mauclere (Pierre-Gabriel).
Maury (René-Jean).
Meaux (Emile-Louis).
Meillère (Louis-Jules).
Meister (Louis-Barthélemy).
Mérard (Paul).
Mercier (André).
Merriot (Charles-Fernand).
Metzger (Jean-Emmanuel).
Meynadier (Pierre-Prosper).
Michel (Marcel-Maurice).
Michel (Prosper-Emile).
Minard (Pierre-Charles).
Mingasson (Georges-Raymond).
Moine (Robert).
Mondon (Robert-Henri).
Monseau (Jacques-Joseph).
de Monfalcon de Falxieu (Hugues).
Morazzani (Henri-Morazzanius).
Morin (Albert-Joachin).
Mornant (Philippe-Henri).
Muller (Vincent).
Mulliez (Clotaire-Norbert).
Nayrolles (Urbain-François).
Nègre (Frantz).
Neveu (Marcel-Georges).
Neuhaus (Jean).
Nicole (René-Louis).
Nicolle (Marcel-Louis).

MM. Nicollin (Joseph-Claudius).
Nio (Edouard-Alfred).
Nion (Robert-Alexis).
Noir (Louis-Antoine).
Normandie (Jean-Emmanuel).
Nouvelet (Félix-Maximin).
Ocelli (Michel).
Odièvre (Raoul-Henri).
Oizel (Georges-Antoine).
Oudot (Marius-Jules).
Outrebon (Pierre-Alphonse).
Outrebon (Eugène-Edouard).
Paillhès (Jean-René).
Paqueron (Jean-Louis).
Paquette (Emile-Marie).
Paradis (Robert-Gustave).
Parent (Robert-Adrien).
Pardon (Jean-Pierre).
Paris (Paul-Marcel).
Parisis (Alfred-Charles).
Passeneau (Pétrus-Jean).
Pastant (Robert-Auguste).
Patel (Louis-Jean).
Payan (Lucien-Joseph).
Pecot (Jacques-Gaston).
Pegoud (Henri-Anthelme).
Pellet (Henri-Auguste).
Pelletier (Jean-Léon).
Penel (Maurice-Louis).
Pequignot (René-Jules).
Perose (Marcel-Marie).
Perrelon (Pierre-Georges).
Perriez (Jean-James).
Perrin (Ferdinand).
Perron (Roger-Raymond).
Petit (Robert-Georges).
Petit (Jean-François).
Petit (eJan-Baptiste).
Peyrat (René-Léonce).
Pfeiffer (Georges-Victor).
Piegay (Lucien-Jean).
Pietrement (Pierre-Georges).
Pigand (Roland-André).
Pinget (Joseph-Louis).
Pior (Albert-Louis).
Planchon (Jean-Etienne).
Podvin (Eugène-Marie).
Poirier (Emmanuel).
Poivre (Jean-Baptiste).
Polti (Maurice-Paul).
Pommier (René-Marie).
Poncet (Henri-Roger).
Poncet (Maurice-Claude).
Pône (Marie-Laurent).
Poublan (Gaston-Eugène).
Pouget (André).
Prévost (Charles-Paul).
Pringuet (René-Fortuné).
Protin (Marcel-Henri).
Puech (Denys-Georges).
Py (Pierre-Omer).
Quillery (Henri-Paul).
Ragot (Georges-Emile).
Rahite (Jean-François).
Ramond (Henri-Jules).
Ramognino (Ferdinand-Marius).
Ranquest (Alexandre).
Raoult (Pierre-Henri).
Rateau (Paul).
Raussin (René-Georges).
Raybaud (Walter-Yvon).
Rech (Roger-Charles).
Remiot (Georges-Auguste).
Renard (André-Armand).
Renard (Gaston-Louis).
Renault (Léon-Alexandre).
Rendu (Gabriel-Marie).
Rey (Edmond-Aloys).
Reynaud (Victor-Henri).
Rideau (Emile-Marie).
Rimaud (Paul-Emile).
Riottot (Jean-Armand).
du Rivau (Jean-Louis).
Rivault (Georges).
Robin (Lucien-Jean).
Robin (André-Jean).
Rocchisani (Pierre-Xavier).
Rohm (Jean-Georges).
Rolland (Gaston-Jean).
Rollet (Jean-François).
Rollin (Pierre-Jean).
Ronco (Eugène-Emile).
de Roquemaurel (Hugues-Marie).
Roquigny (Charles-Emile).
Rose (Alfred-Louis).
Roulette (Etienne-Antonin).
Rousseil (Louis-Alphonse).
Roussel (Jean-Elie).
Rouvillois (Jean-Henri).
Roux (Louis-Marcel).

MM. Roux (Roger-Eugène).
Roux (Roger-Marius).
Rouzaud (Pierre-Jean).
Roy (André).
Roy (Marcel-Gustave).
Safont (Georges-Aimé).
Sallerin (Marcel).
Salmon (Julien-Edmond).
Salomon (René-Gustave).
Sanlaville (Jean-Albert).
Sarre (Emile-Auguste).
Sautory (René-Jean).
Savary (Marcel-Auguste).
Schvinte (Jean-Félix).
Secard (Louis).
Séguier (Fernand-François).
Segut (René-Ernest).
Siaud (René-Louis).
Sifflet de Berville (Paul-Léon).
Siffre (Henri-Auguste).
Simon (Marie-Antoine).
Simon (Paul-Alphonse).
Simonnet (André-Albert).
Sommière (Jean-Alphonse).
Sorin (Jean-Louis).
Sourcis (Jacques-Marie).
Speranza (Joseph-Lucien).
Staub (Maurice-Léon).
Taton (Pierre).
Teisseire (Auguste-Henri).
Terlet (Henri-Georges).
Ternisien (Jean-Gustave).
Testevuide (Jean-Pierre).
Tétar (Auguste-Charles).
Thiebaut (Robert-Aimé).
Thiollet (Georges-Robert).
Thivellier (Jean-Baptiste).
Thivolle (Lucien-Jean).
Thomassin (Jean-Joseph).
Thominet (Michel-Léon).
Tiraby (Henry-Emile).
Tournaire (Henri-Paul).
Trastour (Marcel-Frédéric).
Trauchot (Eugène-Louis).
Triponney (Roland-Félix).
Tritter (René-Prosper).
Trouslard (Maurice-René).
Turbeau (Marcel-Henri).
Vaillant (Jean-Gustave).
Valancogne (François-Joseph).
Valéry (Georges-Michel).
Valette (Franck-Scipion).
Vallon (André-Jean).
Van Cauwen Berghe (Marchel).
Vanier de Saint-Aunay (René-Maurice).
Vareilles (Michel-Bernard).
Vayssière (Paul).
Verdier (Robert-Henri).
Verdon (Robert-Alfred).
Vergnol (Georges-Henri).
Verne (Jérôme-Maxime).
Vernet (Michel-Bernard).
Vernier (Charles-Henri).
Vernier (Pierre-Félix).
Verny (Georges-Léo).
Verrier (Jean-Marie).
Videau (Georges).
de Villaine (Félix-Marie).
Vincent (Henri-Léon).
Virieux (Maurice-Jean).
Vollmer (Henri-Alexandre).
Watrin (Jules-Eugène).
Weil (Georges).
Wenzinger (Alfred-Martin).
Willig (Del-Joseph).
Wormser (Roger-Samuel).

Avec le grade de sous-lieutenant.

MM. André (Gaston-René).
Antoine (Robert-Charles).
Barberet (Jean-Claudius).
Bathelot (Auguste-Adrien).
Baum (Armand-Ernest).
Beau (Raymond).
Bertrand (Pierre-Joseph).
Besanceney (Louis-Emile).
Blanchouin (Marc-Henri).
Boisselier (Michel-André).
Bosch (Michel).
Bost (Georges-Louis).
Bougrier (Adrien-Jules).
Bouissières (Georges-René).
Boulanger (Maurice-Paul).
Boulineau (Eugène).
Bousquié (Roger-Séverin).
Burlet (Jacques-Lucien).
Carbonne (Jean).

MM. Carbou (Robert-Armand).
Caullier (Charles-Eugène).
Charton (Marcel).
Chevreau (Marcel-Emile).
Clerc (André-Roger).
Cochelin (Georges-Jean).
Conrad (Roger-Léon).
Coquelet (David-Gabriel).
Couespel (Lucien-Gaston).
Cuvier (Pierre).
Danger (Albert-Jean).
Delsol (Robert-Charles).
Denimal (Godefroy-Jean).
Dercourt (Gustave-Gaston).
Dessaint (Jean).
Doerenbecker (Jean-Georges).
Dupont (Gérard-Marc).
Duquesnoy (Maurice).
Duval (Pierre-René).
François (André-Emile).
Galloux (Roland-Henri).
Gex (Edmond).
Guillaumot (Louis-Marcel).
Guinoy (Pierre-Jean).
Guyot (Charles).
Herblin (Louis-Maurice).
Hotton (Jean-Edouard).
Jacquin (Lucien-Jean).
Lamy (Adolphe).
Le Couic (François-Marie).
Legrand (Charles-Auguste).
Lemaire (Henri-Maurice).
Leveugle (Edmond-Alfred).
Lichtenberger (Maurice-Robert).
Maillard (Charles-Léon).
Marose (Gustave-Auguste).
Molynat (Pierre-Robert).
Molland (Gaston-Honoré).
Montandon (Olivier).
Mounier (Daniel-Camille).
Mounios (Claude).
Mourgues (Georges-Louis).
Noël (Jean-Georges).
Noualhat (Jules-Achille).
Perez (Henri-Albert).
Perilhou (Pierre-André).
Plancke (Marceau-Aimable).
Poncet (Pierre-Joseph).
Poulain (Jacques-Maurice).
Pringuet (Pierre-Armand).
Riff (Albert-Joseph).
Roussel (Léon-Augustin).
Roussel (Lucien-Jules).
Schemberg (Georges).
Scialon (Henri).
Sine (René-Pierre).
Taille (Jean).
Thoreau (René-Léon).
Tratapel (Guy-Robert).
de Veyrac (Joseph-Gabriel).
Violette (Georges-Henri).
Vinard (Jean-Paul).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de commandant.

MM. Fiardo (Jacques-Joseph).
Lacoye (Edouard-Ernest).

Avec le grade de capitaine.

MM. Darbonville (Georges-Alfred).
Prat.

Avec le grade de lieutenant.

MM. Braconnier (André-Médéric).
de Cadolle (Charles-Marie).
Chanut (Emile).
Charbonnier (René-Jean).
Coupier (Gabriel-Camille).
Cretin (Lucien-Pierre).
Flauder (Jean-Marie).
Gervig (Henri-Adolphe).
Granjon de Lepiney (Germain).
Majault (Marie-Louis).
Pallier (Lucien-Joseph).
Pioger (André-Alphonse).
Prat-Marca (Bernard).
Simon (Henri).
Telmon (Moïse-Eugène).

Avec le grade de sous-lieutenant.

MM. Becus (Paul-Jean).
Cannard (Joseph).
Carbenay (Marcel-Louis).
Chabanne (Louis-Aimé).
Demoulin (Alfred-Léon).
Fragu (Louis-Eugène).
Lassalle (Léopold-Martin).
Laurent (Julien-Jean).
Marchasson (Louis-Etienne).
Teurnier (Yves-Marie).
Vermillier (Alda-Raymond).

Décret du 26 mai 1948 portant annulation du modificatif au décret du 23 décembre 1944.

Par décret en date du 26 mai 1948, le décret en date du 27 décembre 1945 portant modification et rectification au décret du 23 décembre 1944 est annulé en ce qui concerne M. le sous-lieutenant de réserve Lafond de Lormel (Henri).

Décret n° 48-782 portant organisation de l'inspection générale des forces armées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1948, page 4388, article 3, 2e alinéa, au lieu de: « Il propose au ministre des forces armées toutes inspections et missions d'information prévues par l'article 3 du présent décret », lire: « Il propose au ministre des forces armées toutes inspections et missions d'information prévues par l'article 2 du présent décret ».

Formations féminines de l'air.

Par arrêté en date du 25 mai 1948, est promue dans la section du service de santé:

A la fonction d'infirmière-major.
(Assim. lieutenant.)

Martin (Laurence), pour prendre rang du 25 mai 1948.

Liste d'admissibilité du concours d'admission à l'école d'état-major en 1948.

Le nombre des officiers à admettre aux épreuves orales du concours d'admission à l'école d'état-major en 1948 a été, par décision n° 4543 EMA/3-E, du 28 mai 1948, fixé à cent neuf.

En conséquence, les officiers dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique et par armes, sont déclarés admissibles:

Infanterie.

(57 officiers.)

MM.
Capitaine Aleon (André-Alexandre).
Capitaine Audibert (Jean-François).
Capitaine Balladur (Edmond-Léonard-Marie-Pascal).
Capitaine Beck (Raymond-Joseph-Paul).
Capitaine Berard (Adrien-Barthélémy).
Capitaine Bley (Jacques-Pierre).
Capitaine Bonne (Michel).
Capitaine Maraval de Bonnery (Guy-Gabriel-Vincent).
Capitaine Bouchard (Marcel-Louis-André-Charles).
Capitaine Bouche (René-Pierre-Etienne).
Lieutenant Bouteille (François-Pierre-Marius-Joseph).
Capitaine Bure (Louis-Marie-Léon).
Capitaine Calvino (Jean-Louis-Albert).

Capitaine Chatrieux (Yves-Giovanni-Marcello).
Capitaine Chatry (Maurice-Flavien).
Capitaine Chareton (Antoine-Jean-Louis).
Capitaine Deloffre (Jean-Pierre-François).
Capitaine Desfosses (Etienne-Clément-Elie).
Capitaine Ducret (Roger-François).
Capitaine Dufour (Charles-Elie).
Capitaine Faisant (Léon-Paul).
Capitaine Gaucher (Jacques - Pierre - Léon-Edmond).
Capitaine Gelly (Henri-François).
Capitaine Geminel (Maurice).
Capitaine Gerbaud (Guy-Georges).
Capitaine Guichard (Jean-Pierre-Henri).
Capitaine Granotier (Philippe-Charles-Paul).
Capitaine Heude (Max-Georges-Eugène).
Capitaine Herault (Marcel-Ambroise).
Capitaine Idier (Paul-Georges-Marie-Eugène).
Capitaine de Lacombe (Guy).
Capitaine Laurent (Maurice-Ernest).
Capitaine Lavigne - Delville (Henri-Charles-Marie-Joseph).
Capitaine Lecomte (Pierre - Henri - Charles-Adrien-Désiré).
Capitaine Le Guillou (Auguste-Maurice-Marie).
Capitaine Lintillac (Jacques-Claude).
Capitaine Lory (Pierre-Léon-Marie-Alfred).
Capitaine Maral (Charles-Marie-Louis).
Capitaine Monnard (Georges - Marie - Joseph-Alexis).
Capitaine Parcollet (André-Jean-Louis).
Capitaine Patenotte (René-Alphonse).
Capitaine Pélicier (Jean-Jules-Raymond).
Capitaine Pelletier (Emile-Anestor-Dominique).
Capitaine Petin (Victor-Marie-Joseph).
Capitaine Pierson (Jacques-Albert-François).
Lieutenant Poirier (Lucien-Georges-Albert).
Capitaine Raoux (Jean-Bernard-Marie).
Capitaine Richard (Jean).
Capitaine Rouquet (Marcel-Maurice-Pierre).
Capitaine Robert de Saint-Vincent (Alphonse-Pierre-Guy).
Capitaine Saulnier (Bernard).
Capitaine Selignat (Maurice - François-Marius-Camille).
Capitaine Tassel (Pierre-Maurice-Marie-Paul).
Capitaine Vaillant (Albéric).
Capitaine Vernier (François-Paul).
Lieutenant Veysse (René-Jean).
Capitaine Thozet (Pierre-Alphonse-Alexandre).

Arme blindée.

(14 officiers.)

MM.
Capitaine Bourlier (Emile-Paul).
Capitaine de Brock d'Hotelans (Marie-Emmanuel-Pierre-Etienne).
Capitaine Colomb (Marcel-Julien).
Lieutenant Chaudessolle (Bertrand-Félix-Marie-Joseph).
Lieutenant Detroyat (Roland-Marie-Jacques).
Capitaine Dunand-Henry (Léon-Alexis).
Capitaine Duplay (Philippe-Emile-Jean).
Capitaine de Geoffroy (Henri-Jean).
Capitaine Gambard-Delignières (Ferdinand-Louis-Etienne).
Capitaine Marzaguil (André).
Capitaine Paramelle (Ernest-Elie-Sylvestre-Jean).
Capitaine Richter (Georges-Michel-Louis-Marie).
Capitaine Soubirous (Bernard-François).
Capitaine de Vasselot de Regne (Armand-Jean-Marie).

Artillerie.

(7 officiers.)

MM.
Capitaine Doumerc (Claude-Amaury-Pierre).
Capitaine Goy (Robert-Alphonse-Alexandre).
Capitaine Guillemont (Gérard).
Capitaine Grando (Roger-Charles).
Capitaine Pelloux (Henri-Denys-Albert-Jean).
Capitaine Roux (Pierre-Jules-Henri).
Capitaine Viellard (Jean-François).

Génie.

(2 officiers.)

MM.
Capitaine Bruneau (Jean-Luc-Henri).
Capitaine Guyard (Daniel-Gaston-François).

Transmissions.

(2 officiers.)

MM.
Capitaine Guiot (André-Olivier).
Capitaine Marie (Maurice-Léon-Lucien).

Train.

(1 officier.)

M. le capitaine Perly (Jean-Camille-Louis).

Infanterie coloniale.

(25 officiers.)

MM.
Lieutenant Arents (Albert-Paul-André).
Capitaine Cazabon (Louis-David-Xavier-François).
Capitaine Cazes (Henri-Edmond-Richard).
Capitaine Clément (Franz-Aimé-Adrien).
Capitaine Cléry (Roger-Marie-Robert).
Capitaine Desnoyes (Charles-Marie-Calixte).
Capitaine Etienne (Jean-Octave-Camille).
Capitaine Hugo (Georges-Fernand-Charles).
Capitaine Jantzen (René - France - Marcel-Henry).
Capitaine Labrot (Xavier).
Capitaine Langlois (André-Jean-Marie-Albert).
Capitaine Le Coniac de la Longrais (Guy-Amiel-Joseph).
Capitaine Larbaletrier (André-Gildas-Marcel).
Capitaine Le Bos (Georges-Louis-Edmond).
Capitaine Lecointe (Marc-Camille-Auguste).
Capitaine Madec (Marcel-Jean-Marie).
Capitaine Martin (Jacques-Louis-Renaud).
Capitaine Mourrut (Paul-Pierre-Bernard-Jean).
Capitaine Pechberty (Jean-Jacques-René).
Capitaine Picard (Pierre-Georges).
Capitaine Robert (Charles-Léon-Georges-Marie).
Capitaine Roudier (Georges-Robert-Philippe).
Lieutenant Roussel (Albert-Claude-Emile).
Capitaine Sabatier (Bernard-André).
Capitaine Tourret (Pierre-Max-André).

Artillerie coloniale.

(1 officier.)

M. le capitaine Horgues-Debat (Raymond-Henri).

Les épreuves orales d'admission débuteront le 20 septembre 1948 à l'issue des stages que ces officiers doivent effectuer dans les diverses armes et dans certains services conformément aux dispositions de la D. M. nos 3987 EMA/3-E, 5517 EMA/4 du 12 mai 1948.

Au cours de ces stages, les officiers admissibles seront répartis en deux groupes selon les indications du tableau ci-après.

Les officiers du premier groupe se présenteront au colonel commandant l'école d'application du train à Tours, le 27 juin 1948, dans l'après-midi.

Les officiers du deuxième groupe se présenteront au colonel commandant l'école d'application des transmissions à Montargis, le 27 juin 1948, à dix heures.

Répartition des officiers pendant les stages d'armes.

ARMES	PREMIER GROUPE		DEUXIÈME GROUPE	
	Officiers.	Nombre.	Officiers.	Nombre.
Infanterie	Du capitaine Alcon au capitaine Herault inclus	29	Du capitaine Idier au capitaine Thozet inclus.	28
Arme blindée	Du capitaine Bourlier au capitaine Duplay inclus	7	Du capitaine de Geoffroy au capitaine de Vasselot de Regne inclus	7
Artillerie	Du capitaine Doumerc au capitaine Guillemont inclus	3	Du capitaine Grando au capitaine Viellard inclus	4
Génie	Capitaine Bruneau	1	Capitaine Guyard	1
Transmissions	Capitaine Guiot	1	Capitaine Marie	1
Train	Capitaine Perly	1		
Infanterie coloniale	Du lieutenant Arents au capitaine Le Coniac de La Longrais inclus	12	Du capitaine Larbaletrier au capitaine Tourret inclus	13
Artillerie coloniale	Capitaine Horgues-Debat	1		
Totaux		55		54

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 28 mai 1948 portant nomination d'un greffier en chef en Nouvelle-Calédonie.

Par décret en date du 28 mai 1948, M. Parazols (Charles), commis greffier du service judiciaire de la Nouvelle-Calédonie, est nommé greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de Thio (poste vacant).

Décret du 28 mai 1948 portant nomination d'un greffier en chef aux Nouvelles-Hébrides.

Par décret en date du 28 mai 1948, M. Corpette (Rupert), commis greffier du service judiciaire, est nommé greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de Port-Vila (poste vacant).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nomination d'un membre de la commicsion instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation du pétrole.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation du pétrole;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1947 portant nomination d'un membre de la commission prévue à l'article 2 de la loi susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé membre de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation du pétrole:

M. Ruais, ingénieur en chef des travaux publics des colonies, affecté à l'état-major de la défense nationale, en remplacement de M. Michaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mai 1948.

Pour le ministre et par délégation:
L'inspecteur général,
PIERRE DREYFUS.

Mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 10 mai 1948, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur NWG 5/85 M à rotor à cage », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre et ses paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 18 mai 1948, sont agréées pour être employées dans les mines grisouteuses les « entrées pour câble armé types EQ a 12, EQ a 13, EQ a 14, EQ a 15 », construites par la Société alsacienne d'installations techniques, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces entrées que si elles satisfont aux conditions suivantes:

1° Le joint entre leur base et l'appareil qu'elles équipent devra avoir une longueur d'au moins 25 mm;

2° Leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 19 mai 1948, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, le « poste de commande par boutons-poussoirs, type GM », construit par l'Appareillage électrique industriel, 96, avenue Victor-Hugo, à Dijon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint au passage du câble dans l'entrée devra être assuré par une coulée de matière isolante de 25 mm de hauteur.

Par arrêté en date du 20 mai 1948, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « perforatrice PMT 2 HF-AD », construite par la Société des constructions électro-mécaniques de Saint-Etienne, 36, avenue de Rochetaillée, à Saint-Etienne.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

a) Le jeu entre:

Le fond dressé et le ventilateur;
Le flasque et le plateau fixé sur l'arbre,
ne devra pas dépasser 0,5 mm;

b) La différence de diamètre entre l'axe de commande de l'interrupteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm.

Par arrêté en date du 21 mai 1948, est agréé, pour l'emploi dans les mines grisouteuses, le « coffret d'arrivée type CA-GM pour tableau unibloc », construit par la Société alsacienne d'installations techniques à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

Lorsqu'ils ne seront pas équipés de parafoudre ou d'appareil de mesure, l'orifice resté libre sera obturé par la plaque prévue à cet effet;

Ils seront équipés d'entrées de câbles d'un type agréé faisant avec le coffret des joints d'au moins 25 mm de largeur; les vis de fixation de ces organes ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 22 mai 1948, sont agréés, pour être employés dans les mines grisouteuses, les « moteurs MP 180 Y et MPL 180 Y », construits par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:
a) L'arbre moteur et son logement dans les paliers;
b) Les deux parties de la prise de courant s'ils ne sont équipés,
ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils devront être équipés d'entrées de câbles ou de prises de courant d'un type agréé, faisant, avec le carter, un joint d'au moins 25 mm; les vis de fixation de ces organes ne devront pas déboucher à l'intérieur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Administration centrale.

Par arrêté en date du 19 février 1948, M. Laugner (Théodore), gardien de bureau titulaire de 1re classe au service des cultes et du statut local d'Alsace-Lorraine, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 1948.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-899 du 1er juin 1948 portant répartition, par services et par chapitres, des crédits provisionnels applicables aux dépenses militaires ordinaires et aux dépenses militaires de reconstruction et d'équipement pour le mois de juin 1948.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-888 du 29 mai 1948 portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses militaires ordinaires et des dépenses militaires de reconstruction et d'équipement pour le mois de juin 1948, et notamment son article 6,

Décrète:

Art. 1er. — Les crédits applicables aux dépenses militaires ordinaires pour le mois de juin 1948, ouverts par l'article 1er de la loi n° 48-888 du 29 mai 1948, sont répartis, par services et par chapitres, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Les crédits applicables aux dépenses militaires de reconstruction et d'équipement pour le mois de juin 1948, ouverts par l'article 3 de la loi n° 48-888 du 29 mai 1948, sont répartis par services et par chapitres, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les crédits applicables aux dépenses d'exploitation, d'études et de prototypes ouverts, pour le mois de juin 1948, par l'article 4 de la loi n° 48-888 du 29 mai 1948 au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget des forces armées sont répartis, par services et par chapitres, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Les crédits applicables aux dépenses de reconstruction et d'équipement ouverts, pour le mois de juin 1948, par l'article 5 de la loi n° 48-888 du 29 mai 1948 au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget des forces armées sont répartis, par services et par chapitres, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques ainsi que les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

ETATS ANNEXES

BUDGET GENERAL. — DEPENSES MILITAIRES ORDINAIRES

Etat A. — *Tableau, par services et par chapitres, des crédits applicables au mois de juin 1948.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	FORCES ARMEES	
	Air.	
	SECTION I. — METROPOLE, AFRIQUE DU NORD ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Solde des officiers généraux du cadre de réserve	2.660.000
	4e partie. — Personnel.	
100	Personnel civil des services et formations de l'armée de l'air (titulaires, contractuels et auxiliaires)	19.750.000
101	Personnel civil des établissements de l'armée de l'air (titulaires, contractuels et auxiliaires)	7.084.000
102	Personnel civil des services et formations de l'armée de l'air (ouvriers)	41.666.000
103	Personnel civil des établissements de l'armée de l'air (ouvriers)	22.500.000
104	Personnel militaire. — Officiers. — Soldes et indemnités	169.334.000
105	Personnel militaire. — Sous-officiers et troupe. — Solde et indemnités	562.500.000
106	Traitements et indemnités du secrétaire d'Etat et des membres du cabinet	185.000
107	Administration centrale. — Personnels civils et militaires	22.500.000
108	Missions à l'étranger	250.000
109	Corps de contrôle	1.292.000
110	Services sociaux civils et militaires. — Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	4.166.000
111	Service des télécommunications. — Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	2.934.000
112	Service des télécommunications. — Personnel ouvrier	4.333.000
	Total pour la 4e partie	858.494.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
300	Alimentation de l'armée de l'air	175.961.000
301	Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage, etc.	242.617.000
302	Service de santé de l'armée de l'air	21.666.000
303	Frais de déplacements et de transports du personnel de l'armée de l'air	41.667.000
304	Instruction de l'armée de l'air	8.334.000
305	Formations et services de l'armée de l'air	98.333.000
306	Etablissements de l'armée de l'air	65.833.000
307	Réparations et fournitures de rechange assurées par le service des constructions aéronautiques	327.084.000
308	Loyers et réquisitions	17.166.000
309	Carburants et ingrédients pour autos et avions	191.667.000
310	Dépenses militaires diverses	1.115.000
311	Travaux d'entretien des bâtiments et des pistes	38.667.000
312	Administration centrale. — Fonctionnement	6.333.000
313	Cabinet. — Propagande, presse, informations	1.181.000
314	Corps de contrôle. — Frais de déplacement	75.000
315	Services sociaux, civils et militaires. — Fonctionnement	950.000
316	Matériel technique, armement et munitions de l'armée de l'air	205.500.000
317	Services des télécommunications. — Fonctionnement	16.666.000
318	Administration centrale. — Entretien des immeubles	4.667.000
319	Services sociaux. — Entretien des immeubles	25.000
320	Service des télécommunications. — Entretien des immeubles	184.000
	Total pour la 5e partie	1.462.994.000
	6e partie. — Charges sociales.	
400	Services sociaux civils et militaires. — Secours et allocations divers	4.250.000
	7e partie. — Subventions.	
500	Direction technique et industrielle de l'aéronautique. — Subventions	68.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
600	Secours aux anciens militaires et à leurs familles	250.000
601	Réparations civiles et frais de justice	4.166.000
602	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
603	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
604	Emploi de fonds provenant de legs ou donations	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	4.416.000
	RÉCAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	2.660.000
	4e partie. — Personnel	858.494.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.462.994.000
	6e partie. — Charges sociales	4.250.000
	7e partie. — Subventions	68.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses	4.416.000
	Total pour le titre Ier	2.400.814.000
	TITRE II. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
700	Délégation de solde aux familles des militaires officiers et non officiers tués, disparus ou prisonniers	666.000
701	Application des mesures de dégagement des cadres	7.500.000
702	Entretien des prisonniers de guerre	Mémoire
703	Liquidation des réquisitions de guerre	6.167.000
704	Direction technique et industrielle de l'aéronautique. — Liquidation des marchés résiliés	14.667.000
705	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour le titre II	29.000.000
	RÉCAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	2.400.814.000
	Titre II. — Dépenses résultant des hostilités	29.000.000
	Total pour la section I	2.429.814.000
	SECTION II. — OCCUPATION	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
450	Personnel militaire en occupation. — Soldes et indemnités. — Officiers	14.500.000
451	Personnel militaire en occupation. — Soldes et indemnités. — Sous-officiers et troupe	49.437.000
	Total pour la 4e partie	63.937.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
350	Dépenses de matériel en Allemagne et en Autriche	44.623.000
	6e partie. — Charges sociales.	
450	Dépenses du service social de l'armée de l'air en Allemagne et en Autriche	96.000
	RÉCAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	63.937.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	44.623.000
	6e partie. — Charges sociales	96.000
	Total pour la section II	108.656.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Section I. — Métropole, Afrique du Nord et territoires d'outre-mer	2.429.814.000
	Section II. — Occupation	108.656.000
	Total pour l'air	2.538.470.000
	Guerre.	
	SECTION I. — METROPOLE ET AFRIQUE DU NORD	
	A. — ARMÉE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	2e partie. — Dette viagère.	
4	Solde des officiers généraux du cadre de réserve	55.050.000
	4e partie. — Personnel.	
100	Traitements et indemnités du ministre, du secrétaire d'Etat et des membres de leur cabinet	388.000
101	Traitements et indemnités du personnel civil de l'administration centrale	18.870.000
102	Traitements et soldes du personnel militaire en service à l'administration centrale	12.385.000
103	Corps du contrôle de l'administration de l'armée	2.887.000
104	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance	155.000.000
105	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels auxiliaires. — Service de santé	37.200.000
106	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. —Services du matériel	41.000.000
107	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie	39.500.000
108	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions	31.275.000
109	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Troupes coloniales	6.300.000
110	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du recrutement	32.100.000
111	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	908.000
112	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance	150.000.000
113	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de santé	81.900.000
114	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	237.750.000
115	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie	24.300.000
116	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions	13.065.000
117	Personnel civils extérieurs. — Ouvriers. — Troupes coloniales	4.935.000
118	Personnel du service social et culturel de l'armée	13.400.000
119	Solde de l'armée. — Troupes métropolitaines. — Officiers	261.500.000
120	Solde de l'armée. — Troupes métropolitaines. — Sous-officiers et hommes de troupe	755.850.000
121	Solde de l'armée. — Affaires musulmanes, compagnies sahariennes. — Officiers	20.750.000
122	Solde de l'armée. — Affaires musulmanes, compagnies sahariennes. — Sous-officiers et hommes de troupe	65.750.000
123	Solde de l'armée. — Troupes coloniales. — Officiers	69.600.000
124	Solde de l'armée. — Troupes coloniales. — Sous-officiers et hommes de troupe	182.700.000
125	Convocation de militaires de la disponibilité ou des réserves. — Officiers	56.850.000
126	Convocation de militaires de la disponibilité ou des réserves. — Sous-officiers et hommes de troupe	1.300.000
127	Solde du personnel de la justice militaire	6.430.000
128	Solde des militaires en disponibilité, non activité, réforme, congé	11.465.000
129	Service cinématographique des armées. — Personnel militaire. — Soldes et indemnités.	522.000
130	Service cinématographique des armées. — Personnel technique	1.215.000
131	Allocation spéciale forfaitaire aux fonctionnaires civils et militaires et aux agents de l'Etat	1.514.128.000
132	Relèvement des prestations familiales	562.500.000
	Total pour la 4e partie	4.516.753.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
	a) Entretien des personnels.	
300	Alimentation	901.200.000
301	Chauffage et éclairage	115.500.000
302	Habillement et campement	808.850.000
303	Couchage et ameublement	120.000.000
304	Logement et cantonnement	3.300.000
305	Service de santé	225.100.000
306	Indemnités de déplacement. — Personnels militaires	150.000.000
307	Indemnités de déplacement. — Personnels civils	10.000.000
308	Instruction générale de l'armée. — Exercices techniques	73.340.000
309	Préparation militaire	»
310	Convocation des militaires de la disponibilité ou des réserves. — Entretien.	12.400.000
311	Expérimentations	2.500.000
312	Matériel de l'administration centrale	6.500.000
313	Entretien et frais de fonctionnement du service automobile	1.050.000
314	Presse. — Information. — Propagande	1.000.000
315	Justice militaire et prisons militaires	5.763.000
316	Recrutement. — Frais divers	3.500.000
317	Service du matériel. — Matériels divers. — Entretien	50.000.000
3172	Rénovation des matériels d'armement	63.665.000
318	Munitions et armement léger	251.000.000
319	Entretien du matériel automobile et des chars.	123.650.000
3192	Rénovation des matériels automobiles et chars.	261.000.000
320	Service du génie. — Matériel et entretien	40.500.000
321	Loyers	»
322	Service des transmissions. — Matériel	18.750.000
323	Télégraphe et téléphone	19.400.000
324	Remonte	21.750.000
325	Fourrages	19.860.000
326	Carburants	135.150.000
327	Transports	255.050.000
328	Recomplètement des approvisionnements et dotations à la suite des prélèvements faits par le corps expéditionnaire d'Extrême-Orient	43.400.000
329	Service du génie. — Travaux d'entretien	160.000.000
330	Chemins de fer et routes	7.500.000
331	Service cinématographique des armées. — Fonctionnement	4.207.000
	Total pour la 5e partie	3.914.885.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
400	Dépenses du service social et culturel de l'armée	15.305.000
401	Prestations en espèces au titre de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	15.305.000
	7e partie. — Subventions.	
500	Subvention au budget annexe du service des poudres pour l'entretien des installations non utilisées à l'exploitation	20.835.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
600	Dépenses diverses	9.500.000
601	Réparations civiles. — Accidents du travail	25.050.000
602	Secours aux personnels retraités	585.000
603	Allocations viagères aux auxiliaires et allocations au personnel civil dégagé n'ayant pas droit à pension	175.000
604	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
605	Dons manuels	Mémoire
606	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire
607	Dépenses des exercices clos	Mémoire
	Total pour la 8e partie	35.310.000
	RÉCAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	55.050.000
	4e partie. — Personnel	4.516.753.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.914.885.000
	6e partie. — Charges sociales	15.305.000
	7e partie. — Subvention	20.835.000
	8e partie. — Dépenses diverses	35.310.000
	Total pour le titre Ier	8.558.138.000
	TITRE II. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
700	Solde des militaires dégagés des cadres	150.000.000
701	Indemnités de changement de résidence aux militaires dégagés des cadres	7.650.000
702	Solde des militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés, malades ou démobilisables	167.500.000
703	Solde des militaires autochtones rapatriables	17.332.000
704	Remboursement des prélèvements effectués pour les besoins des forces françaises de l'intérieur	4.168.000
705	Intendance. — Rémunération du personnel des services de liquidation	13.000.000
706	Entretien des militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés, malades ou démobilisables et des militaires autochtones rapatriables	52.500.000
707	Intendance. — Liquidation des dépenses résultant des hostilités	87.000.000
708	Règlement des enlèvements et des dommages imputables à l'armée et aux forces françaises de l'intérieur pendant la guerre 1939-1945 en dehors du cadre normal de leurs activités militaires ainsi qu'aux formations de la résistance	4.150.000
709	Service de santé. — Dépenses diverses résultant des hostilités	40.225.000
710	Service du matériel. — Dépenses diverses résultant des hostilités	40.120.000
711	Service du génie. — Dépenses diverses résultant des hostilités	2.500.000
712	Service des transmissions. — Dépenses diverses résultant des hostilités	7.500.000
713	Remonte. — Dépenses diverses résultant des hostilités	500.000
714	Réparations civiles. — Dépenses diverses résultant des hostilités	50.000.000
715	Règlement des droits pécuniaires des membres des forces françaises combattantes, des forces françaises de l'intérieur et de la résistance intérieure française	Mémoire.
716	Délégation générale des forces françaises combattantes de l'intérieur. — Personnel	600.000
717	Fonctionnement de la délégation générale des forces françaises combattantes de l'intérieur et des organismes régionaux	450.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	b) Prisonniers de guerre de l'axe.	
718	Unités de garde des prisonniers de guerre. — Solde et indemnités	87.500.000
719	Unités de garde des prisonniers de guerre. — Entretien	67.250.000
720	Entretien des prisonniers de guerre. — Dépenses communes	140.250.000
721	Entretien des prisonniers de guerre. — Dépenses particulières aux camps de prisonniers	169.000.000
722	Entretien des prisonniers de guerre employés au service courant	Mémoire.
723	Entretien des prisonniers de guerre employés au désobusage	Mémoire.
724	Participation aux dépenses du comité international de la Croix-Rouge en faveur des prisonniers de guerre	Mémoire.
725	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
726	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour le titre II	1.109.195.000
	RÉCAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	8.558.138.000
	Titre II. — Dépenses résultant des hostilités	1.109.195.000
	Total pour l'armée	9.667.333.000
	B. — GENDARMERIE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
132	Gendarmerie. — Personnels civils	10.480.000
133	Gendarmerie. — Solde des officiers	32.700.000
134	Gendarmerie. — Solde des sous-officiers	666.150.000
	Total pour la 4e partie	709.330.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
332	Gendarmerie. — Matériel et entretien	191.675.000
333	Gendarmerie. — Immeubles et travaux	76.675.000
	Total pour la 5e partie	268.350.000
	Total pour la gendarmerie	977.680.000
	Total pour la section I	10.615.013.000
	SECTION II. — OCCUPATION	
	A. — ARMÉE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
150	Corps du contrôle de l'administration de l'armée	215.000
151	Personnels civils extérieurs. — Contractuels et auxiliaires. — Service de l'intendance	1.550.000
152	Personnels civils extérieurs. — Contractuels et auxiliaires. — Service de santé	390.000
153	Solde de l'armée. — Officiers	83.800.000
154	Solde de l'armée. — Sous-officiers et troupe	175.150.000
155	Convocations de militaires de la disponibilité ou des réserves. — Soldes et indemnités	Mémoire.
156	Personnel de la justice militaire	1.050.000
	Total pour la 4e partie	262.155.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
350	Alimentation	269.500.000
351	Habillement, campement, couchage et ameublement	113.300.000
352	Service de santé	12.490.000
353	Instruction générale et exercices techniques	463.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
354	Convocation de militaires de la disponibilité ou des réserves. — Entretien	Mémoire.
355	Justice militaire et prisons militaires	570.000
356	Service des transmissions	2.923.000
357	Remonte	Mémoire.
358	Fourrages	1.068.000
359	Carburants	28.200.000
	Total pour la 5e partie	428.524.000
	6e partie. — Charges sociales.	
450	Dépenses du service social de l'armée	385.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
650	Dépenses diverses	586.000
651	Réparations civiles	850.000
652	Dépenses faites en dehors des territoires occupés pour l'entretien des troupes d'occupation	68.816.000
653	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
654	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	70.252.000
	RÉCAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	262.155.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	428.524.000
	6e partie. — Charges sociales	385.000
	8e partie. — Dépenses diverses	70.252.000
	Total pour le titre Ier	761.316.000
	TITRE II. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
750	Unités de garde des prisonniers de guerre	3.500.000
751	Entretien des prisonniers de guerre	9.500.000
752	Services de santé	6.000.000
	Total pour le titre II	19.000.000
	Total pour l'armée	780.316.000
	B. — GENDARMERIE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
157	Solde de la gendarmerie. — Officiers	4.750.000
158	Solde de la gendarmerie. — Sous-officiers	119.975.000
	Total pour la 4e partie	124.725.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	
360	Gendarmerie. — Matériel et entretien	31.365.000
	Total pour la gendarmerie	156.090.000
	Total pour la section II	936.406.000
	RÉCAPITULATION	
	Section I. — Métropole et Afrique du Nord	10.645.013.000
	Section II. — Occupation	936.406.000
	Total pour la guerre	11.581.419.000
	Marine.	
	Section I. — METROPOLE, AFRIQUE DU NORD ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	2e partie. — Dette viagère	
1	Solde des officiers généraux et assimilés du cadre de réserve	8.912.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	4e partie. — Personnel	
100	Traitements et indemnités du secrétaire d'Etat et des membres du cabinet	202.000
101	Traitements et indemnités du personnel civil de l'administration centrale	7.725.000
102	Soldes et indemnités du personnel militaire en service à l'administration centrale	13.341.000
103	Personnel du service hydrographique	3.434.000
104	Contrôle de l'administration de la marine	2.109.000
105	Etat-major de la flotte	107.959.000
106	Equipages de la flotte	511.123.000
107	Personnels des corps sédentaires	40.137.000
108	Personnels divers	11.628.000
109	Personnel des services du commissariat de la marine	11.112.000
110	Personnel du service de santé	16.503.000
111	Personnels techniques des travaux maritimes	9.786.000
112	Services administratifs. — Personnel de gestion et d'exécution	15.198.000
113	Personnel ouvrier du commissariat de la marine	62.150.000
114	Personnel ouvrier du service de santé	9.179.000
115	Personnel ouvrier des travaux maritimes	59.166.000
116	Personnel civil du service social	8.312.000
117	Personnels ouvriers divers	8.000.000
	Total pour la 4e partie	897.394.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
300	Matériel de l'administration centrale	2.833.000
301	Presse. — Information. — Propagande	834.000
302	Impressions et publications	3.083.000
303	Matériel et frais divers du service hydrographique	3.167.000
304	Service des subsistances. — Matières et indemnités représentatives	320.153.000
305	Service de l'habillement, du couchage et du casernement. — Matières	75.000.000
306	Service des approvisionnements de la flotte. — Matières et dépenses accessoires	513.833.000
307	Service de santé. — Matières	21.310.000
308	Aéronautique navale. — Fonctionnement	3.000.000
309	Travaux maritimes. — Fonctionnement	15.533.000
310	Location d'immeubles	3.963.000
311	Achats de matériel automobile	5.500.000
312	Achats de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale	6.666.000
313	Entretien de la flotte (y compris les dragueurs et les matériels militaires)	663.406.000
314	Dépenses d'entretien du matériel de la force amphibie d'Indochine	25.612.000
315	Munitions et rechanges d'armement	50.000.000
316	Aéronautique navale. — Entretien et réparation du matériel de série	121.666.000
317	Aéronautique navale. — Entretien des bases	4.167.000
318	Travaux maritimes. — Entretien du matériel	858.000
319	Travaux maritimes. — Entretien des immeubles	6.881.000
320	Frais de déplacement	27.666.000
321	Frais de recrutement	100.000
322	Instruction. — Ecoles	4.709.000
323	Service de santé. — Entretien des immeubles et remise en état des immeuble sinistrés	750.000
	Total pour la 5e partie	1.880.723.000
	6e partie. — Charges sociales.	
400	Dépenses de matériel du service social de la marine	5.029.000
401	Participations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	416.000
	Total pour la 6e partie	5.445.000
	7e partie. — Subventions.	
500	Travaux maritimes. — Subventions pour logements des personnels de la marine	459.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
600	Dépenses diverses	166.000
601	Dépenses diverses à l'extérieur	3.083.000
602	Réparations civiles. — Frais de justice	2.875.000
603	Secours aux personnels retraités	81.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
604	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
605	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (origine marine)	Mémoire.
606	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (origine air)	Mémoire.
607	Dépenses des exercices clos (origine marine)	Mémoire.
608	Dépenses des exercices clos (origine air)	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	6.208.000
	RÉCAPITULATION DU TITRE Ier	
	2e partie. — Dette viagère	8.942.000
	4e partie. — Personnel	897.394.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.880.723.000
	6e partie. — Charges sociales	5.445.000
	7e partie. — Subventions	459.000
	8e partie. — Dépenses diverses	6.208.000
	Total pour les dépenses ordinaires	2.799.141.000
	TITRE II. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
700	Solde et frais de déplacement des personnels en dégagement de cadres	28.500.000
701	Indemnités de difficultés exceptionnelles d'existence	1.250.000
702	Dépenses accessoires de dragages et de déminage	4.246.000
703	Constructions et armes navales. — Liquidation des marchés résiliés	7.500.000
704	Travaux maritimes. — Dépenses résultant de réquisitions de matériel terrestre et de renflouement de matériel flottant	4.167.000
705	Dépenses résultant des réquisitions de navires	Mémoire.
706	Entretien des prisonniers de guerre	Mémoire.
707	Liquidation de produits des prises maritimes.	Mémoire.
708	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (origine marine)	Mémoire.
709	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (origine air)	Mémoire.
710	Dépenses des exercices clos (origine marine).	Mémoire.
711	Dépenses des exercices clos (origine air)	Mémoire.
	Total pour le titre II	45.663.000
	RÉCAPITULATION DE LA SECTION I	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	2.799.141.000
	Titre II. — Dépenses résultant des hostilités.	45.663.000
	Total pour la section I	2.844.804.000
	SECTION II. — OCCUPATION	
	4e partie. — Personnel.	
850	Personnel. — Solde et indemnités	5.792.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
850	Dépenses de matériel	3.273.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
650	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
651	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la section II	9.065.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Section I. — Métropole, Afrique du Nord et territoire d'outre-mer	2.844.804.000
	Section II. — Occupation	9.065.000
	Total pour la marine	2.853.869.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	FRANCE D'OUTRE-MER	
	II. — DÉPENSES MILITAIRES	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel	
150	Personnel militaire de l'administration centrale et services annexes	5.530.000
151	Personnel civil de l'administration centrale et services annexes	3.555.000
152	Solde de l'armée et indemnités — Personnel officier	447.927.000
153	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier	1.881.881.000
154	Solde de non-activité, de congé ou de réforme.	500.000
155	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel officier	3.072.000
156	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel non officier	74.479.000
	Total pour la 4e partie	2.416.944.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	
350	Instruction des cadres et de la troupe	6.192.000
351	Transports des personnels militaires et déplacements	180.000.000
352	Alimentation de la troupe	1.002.457.000
353	Habillement, campement, couchage et ameublement	387.500.000
354	Remonte et fourrages	14.667.000
355	Entretien du personnel de la gendarmerie	15.000.000
356	Fonctionnement du service de santé	175.000.000
357	Fonctionnement du service de l'artillerie	1.015.500.000
358	Fonctionnement du service des transmissions.	50.000.000
359	Fonctionnement du service automobile	782.500.000
360	Entretien du domaine militaire et travaux du génie en campagne	277.500.000
361	Entretien des bâtiments et matériel de la gendarmerie	10.000.000
	Total pour la 5e partie	3.916.316.000
	6e partie. — Charges sociales.	
450	Service social de l'armée dans les territoires d'outre-mer	6.083.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
650	Entretien en France du personnel du service de santé pour les besoins des services locaux dans les territoires d'outre-mer	2.540.000
651	Education physique et sports	1.875.000
652	Services divers	5.582.000
653	Frais de justice et réparations civiles	1.750.000
654	Entretien des prisonniers de guerre	Mémoire.
655	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
656	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	11.747.000
	RÉCAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	2.416.944.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.916.316.000
	6e partie. — Charges sociales	6.083.000
	8e partie. — Dépenses diverses	11.747.000
	Total pour la France d'outre-mer (II. — Dépenses militaires)	6.351.090.000
	RECAPITULATION	
	Forces armées:	
	Air	2.538.470.000
	Guerre	11.581.419.000
	Marine	2.853.869.000
	France d'outre-mer	6.351.090.000
	Total pour l'état A	23.324.848.000

BUDGET GENERAL. — DEPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT

Etat B. — *Tableau, par services et par chapitres, des crédits applicables au mois de juin 1948.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	FORCES ARMEES	
	I.— Dépenses communes.	
900	Subvention au budget annexe des poudres pour la couverture des dépenses d'études, recherches et prototypes	Mémoire.
901	Subvention au budget annexe des poudres pour travaux de premier établissement	17.750.000
902	Subvention au budget annexe des essences pour travaux de premier établissement	Mémoire.
908	Service cinématographique des armées. — Installations	4.500.000
	Totaux pour les dépenses communes	22.250.000
	II. — Air.	
	RECONSTRUCTION	
900	Etablissements et bases de l'armée de l'air. — Reconstruction	48.331.000
	EQUIPEMENT	
900	Etablissements et bases de l'armée de l'air. — Travaux et installations	66.667.000
901	Acquisitions immobilières	16.666.000
902	Aménagement de la presqu'île du Cap-Vert	»
903	Subvention du budget annexe des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses de reconstruction et d'équipement	307.500.000
9032	Télécommunications. — Fabrications	170.000.000
904	Matériel de série de l'armée de l'air	575.000.000
905	Télécommunications. — Etudes et recherches	17.500.000
906	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses d'études et de recherches et de prototypes	600.000.000
907	Achats de surplus	41.667.000
909	Télécommunications. — Travaux neufs	416.000
910	Télécommunications. — Acquisitions immobilières	584.000
	Totaux pour l'air	1.844.334.000
	III. — Guerre.	
	A. — ARMÉE	
	RECONSTRUCTION	
800	Intendance. — Reconstruction	9.375.000
801	Service de santé. — Reconstruction	4.700.000
802	Service du matériel. — Reconstruction	16.000.000
803	Service du génie. — Reconstruction	23.500.000
804	Chemins de fer et routes. — Reconstruction	1.600.000
805	Service des transmissions. — Reconstruction	800.000
807	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour travaux de reconstruction	1.600.000
	Totaux pour la reconstruction	57.575.000
	EQUIPEMENT	
900	Intendance. — Equipement	7.800.000
901	Service de santé. — Equipement	11.250.000
902	Service du matériel. — Equipement	64.000.000
903	Service du génie. — Equipement	105.000.000
9032	Service du génie. — Réinstallation des services militaires évincés	Mémoire.
904	Chemins de fer et routes. — Equipement	300.000
905	Service des transmissions. — Equipement	15.000.000
906	Achats à l'étranger des dotations d'entretien d'unités excédant les besoins normaux	18.750.000
907	Achats à la société nationale de vente des surplus de dotations excédant les besoins normaux	203.500.000
908	Construction et équipement des laboratoires et organes d'études. — Contrats d'études	8.000.000
909	Intendance. — Acquisitions immobilières	3.500.000
	Service de santé. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
9102	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	»
911	Service du génie. — Acquisitions immobilières	5.000.000
912	Cession de matériel lourd	150.000.000
9122	Etudes et prototypes (fabrications d'armement et transmissions)	50.000.000
9123	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour travaux de premier établissement de caractère militaire	75.000.000
913	Entretien des prisonniers de guerre de l'Axe utilisés à des travaux de reconstruction et d'équipement	Mémoire.
914	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Totaux pour l'équipement	717.100.000
	Totaux pour l'armée	774.675.000
	B. — GENDARMERIE	
806	Gendarmerie. — Reconstruction	7.800.000
915	Gendarmerie. — Equipement	15.800.000
9152	Gendarmerie. — Cession de matériel lourd	»
916	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	2.500.000
	Totaux pour la gendarmerie	26.100.000
	Totaux pour la guerre	800.775.000
	IV. — Marine.	
	RECONSTRUCTION	
800	Intendance maritime. — Reconstruction	27.500.000
801	Service de santé. — Reconstruction	»
802	Aéronautique navale. — Reconstruction	12.000.000
803	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour la couverture des dépenses de reconstruction et de reconstitution de l'outillage	109.000.000
804	Travaux de renflouement	15.500.000
	Totaux pour la reconstruction	164.000.000
	EQUIPEMENT	
900	Intendance maritime. — Equipement	13.000.000
901	Service de santé. — Equipement	2.500.000
902	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour la couverture des dépenses de premier établissement	8.000.000
904	Constructions neuves	303.000.000
9042	Engins spéciaux, prototypes et études techniques	132.000.000
905	Travaux maritimes. — Travaux et installations	270.000.000
906	Aéronautique navale. — Equipement des bases	26.500.000
9062	Aéronautique navale. — Matériel de série	288.500.000
907	Intendance maritime. — Acquisitions immobilières	»
909	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	1.500.000
910	Travaux maritimes. — Participation de l'Etat à certains travaux d'utilité publique	4.500.000
	Totaux pour l'équipement	1.049.500.000
	Totaux pour la marine	1.213.500.000
	FRANCE D'OUTRE-MER	
	II. — DÉPENSES MILITAIRES	
950	Travaux et installations domaniales	112.500.000
952	Equipement industriel des directions d'artillerie	32.500.000
953	Constitution de nouvelles unités	140.500.000
954	Equipement technique de l'intendance	1.000.000
	Total pour la France d'outre-mer	286.500.000
	RÉCAPITULATION	
	Forces armées :	
	I — Dépenses communes	22.250.000
	II. — Air	1.844.334.000
	III — Guerre	800.775.000
	IV. — Marine	1.213.500.000
	France d'outre-mer	286.500.000
	Totaux pour l'état B	4.167.359.000

BUDGETS ANNEXES. — DEPENSES D'EXPLOITATION, D'ETUDES ET DE PROTOTYPES

Etat C. — *Tableau, par services et par chapitres, des crédits applicables au mois de juin 1948.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Constructions aéronautiques. — Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	52.500.000
131	Constructions aéronautiques. — Personnel ouvrier	90.000.000
	Matériel.	
330	Constructions aéronautiques. — Frais généraux et matières	61.000.000
331	Constructions aéronautiques. — Fabrications.	1.151.000.000
	Dépenses diverses.	
630	Versement au fonds d'amortissement.....	207.000.000
631	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
632	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	1.561.500.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
	Personnel.	
135	Constructions aéronautiques. — Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	62.500.000
136	Constructions aéronautiques. — Personnel ouvrier	62.000.000
	Matériel.	
335	Constructions aéronautiques. — Fonctionnement	33.967.000
336	Constructions aéronautiques. — Recherches et prototypes	1.200.000.000
	Dépenses diverses.	
635	Versement au fonds d'amortissement.....	60.000.000
	Total pour la 2e section	1.418.467.000
	Total pour les constructions aéronautiques	2.982.967.000
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
180	Constructions et armes navales. — Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels.....	78.165.000
181	Constructions et armes navales. — Personnels ouvriers	599.391.000
	Matériel.	
380	Constructions et armes navales. — Frais généraux et matières	709.333.000
	Dépenses diverses.	
680	Versement au fonds d'amortissement.....	50.000.000
681	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
682	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	1.436.892.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
	Personnel.	
185	Constructions et armes navales. — Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels.....	11.583.000
186	Constructions et armes navales. — Personnels ouvriers	43.750.000
	Matériel	
385	Constructions et armes navales. — Frais généraux et matières.....	87.433.000
	Total pour la 2e section.....	142.766.000
	Total pour les constructions et armes navales	4.579.658.000
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. —DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
160	Fabrications d'armement. — Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels.....	165.000.000
161	Fabrications d'armement. — Personnels ouvriers	397.317.000
	Matériel.	
360	Fabrications d'armement. — Fonctionnement.	75.000.000
361	Fabrications d'armement. — Entretien des immeubles	10.000.000
362	Fabrications d'armement. — Matières et marchés à l'industrie.....	500.000.000
	Total pour la 1re section.....	1.147.317.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
	Matériel.	
365	Etudes, recherches et prototypes.....	44.250.000
	Total pour la 2e section.....	44.250.000
	Total pour les fabrications d'armement..	1.191.567.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	Personnel.	
190	Soldes, traitements, salaires et indemnités du personnel	21.767.000
	Matériel.	
390	Matériel	700.000.000
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement.....	7.500.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versement au Trésor des excédents de recettes	Mémoire
695	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le service des essences....	732.267.000
	Service des poudres.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Rémunération du personnel des poudreries nationales	113.684.000
	Matériel.	
370	Matériel et matières d'œuvre	225.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	10.000.000
671	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels de l'exploitation	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section.....	348.681.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
	Personnel.	
675	Etudes et recherches. — Personnel	13.125.000
	Matériel.	
375	Etudes et recherches. — Matières et marchés.	14.725.000
	Total pour la 2e section	27.850.000
	Total pour les poudres	376.531.000
	RÉCAPITULATION	
	Constructions aéronautiques	2.982.967.000
	Constructions et armes navales	1.579.652.000
	Fabrications d'armement	1.191.567.000
	Service des essences	732.267.000
	Service des poudres	376.531.000
	Total pour l'état C.....	6.862.984.000

BUDGETS ANNEXES. — DEPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT

Etat D. — *Tableau, par services et par chapitres, des crédits applicables au mois de juin 1918.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	RECONSTRUCTION	
830	Constructions aéronautiques. — Reconstruction	137.500.000
	EQUIPEMENT	
930	Constructions aéronautiques. — Acquisitions immobilières	12.500.000
931	Constructions aéronautiques. — Travaux neufs	157.500.000
932	Constructions aéronautiques. — Equipement industriel	222.500.000
	Total pour les constructions aéronautiques	530.000.000
	Constructions et armes navales.	
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	Personnel et frais généraux.	
1803	Dépenses du personnel entretenu pour travaux de reconstruction et d'équipement..	10.000.000
1813	Dépenses de personnel ouvrier pour travaux de reconstruction et d'équipement.....	80.500.000
3803	Reconstruction frais généraux.....	13.500.000
	RECONSTRUCTION	
880	Travaux mobiliers de reconstruction.....	30.000.000
881	Reconstruction du gros outillage.....	59.500.000
	EQUIPEMENT	
980	Travaux immobiliers de premier établissement	Mémoire.
981	Gros outillage et matériel roulant.....	47.500.000
982	Acquisitions immobilières.....	1.000.000
	Total pour les constructions et armes navales	212.000.000
	Fabrications d'armement.	
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	RECONSTRUCTION	
860	Fabrications d'armement. — Reconstruction..	1.600.000
	EQUIPEMENT	
960	Fabrications d'armement. — Equipement....	75.000.000
	Total pour les fabrications d'armement	76.600.000
	Service des essences.	
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
990	Renouvellement et création de bâtiments, machines, outillage et emballages en service..	Mémoire.
991	Travaux et installations intéressant la défense nationale. — Entretien des installations réservées	10.000.000
992	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le service des essences....	10.000.000
	Service des poudres.	
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	RECONSTRUCTION	
1702	Rémunération du personnel affecté aux travaux de reconstruction	2.500.000
3702	Frais généraux, matières d'œuvre et marchés.	2.500.000
	EQUIPEMENT	
1703	Rémunération du personnel affecté aux travaux neufs	3.500.000
3703	Frais généraux, matières d'œuvre et marchés.	9.250.000
3701	Acquisitions immobilières	Mémoire.
	Total pour le service des poudres.....	17.750.000
	RÉCAPITULATION	
	Constructions aéronautiques.....	530.000.000
	Constructions et armes navales.....	212.000.000
	Fabrications d'armement.....	76.600.000
	Service des essences.....	10.000.000
	Service des poudres.....	17.750.000
	Total pour l'état D.....	876.350.000

Décret n° 48-834 fixant les conditions d'application de l'article 1er de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 relatif à la revision des bilans.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1948: page 4729, 2e colonne, article 1er, 2e ligne, au lieu de: « paragraphe 10 de l'article 1er », lire: « paragraphe 1er de l'article 1er »; article 5, 2e ligne, au lieu de: « paragraphe 5 de l'article 1er », lire: « paragraphe 1er de l'article 1er »; 3e colonne, article 6, paragraphe II, 10e ligne, au lieu de: « mentionnée au paragraphe II qui précède », lire: « visée à l'article 15 du décret n° 46-318 du 28 février 1946 »; article 10, 13e ligne, au lieu de: « est complétée à partir... », lire: « est complétée à partir de... ».

Déclarations à souscrire en exécution de l'article 30 de la loi du 13 mai 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 portant aménagement de certains impôts directs, et notamment l'article 30,

Arrête:

Art. 1er. — Pour l'année 1948, les déclarations prévues par le deuxième paragraphe de l'article 211 du code général des impôts directs, modifié par l'article 30 de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 portant aménagement de certains impôts directs, seront reçues jusqu'au 15 juillet 1948.

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mai 1948.

Pour le secrétaire d'Etat au budget,
Le directeur adjoint du cabinet,
GUY LUÉRAULT.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Autorisation d'utiliser une voiture personnelle pour les besoins du service.

Le garde des sceaux ministre de la justice, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les articles 11 et 12 du décret n° 47-1959 du 9 octobre 1947 relatif aux parcs automobiles des administrations publiques civiles;

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont autorisés à utiliser leur voiture personnel pour les besoins du service:

1° En raison des inspections leur incombant:

Les premiers présidents et les procureurs généraux des cours d'appel;

2° En raison de leur qualité d'officiers de police judiciaire chargés de l'exercice des poursuites répressives:

a) Les procureurs de la République;
b) Les substituts de procureur de la République;
c) Les juges d'instruction;
d) Les juges de paix ayant la charge d'au moins deux cantons.

Art. 2. — Sont autorisés à utiliser leur voiture personnel pour les besoins du service à titre exceptionnel et quand la nature de leurs fonctions le justifiera:

a) Les membres assesseurs des tribunaux paritaires agricoles (1).

(1) Ne pourront en aucun cas prétendre aux avances prévues par le décret du 18 février 1948 pour l'achat d'un véhicule personnel.

Art. 3. — La liste des agents appelés à bénéficier de l'autorisation de se servir de leur voiture personnel sera fixée par décision du garde des sceaux visée par le contrôleur des dépenses engagées.

Art. 4. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, aura effet à compter du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 26 mai 1948.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TEXIER.

Greffiers.

Par arrêté du 27 mai 1948, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 15 juin 1948, M. Gouel (Joseph), greffier au tribunal de première instance de Dieppe.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 15 mai 1948, le maximum des avances consenties au régisseur d'avances de la direction de l'aéronautique civile en Afrique occidentale française est porté à 750.000 F C.F.A. pour le payement des salaires et accessoires de salaires du personnel civil indigène auxiliaire employé sur les aérodromes, le règlement des menues dépenses de fonctionnement et des frais de déplacement.

Il en sera justifié dans le délai de 45 jours et dans les conditions réglementaires.

La régie est placée sous la direction et la responsabilité d'un régisseur central désigné par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme. Le régisseur central peut consentir des avances n'excédant pas 20.000 F C.F.A. aux chefs de poste et commandants d'aérodromes, préalablement désignés en qualité de sous-régisseurs par le directeur de l'aéronautique civile en Afrique occidentale française.

Le régisseur est assujetti à la constitution d'un cautionnement fixé à 75.000 F C.F.A. Il perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 2.400 F C.F.A.

Conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat à la guerre, le secrétaire d'Etat à la marine et le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'arrêté du 7 juin 1947 instituant un comité central des travaux géographiques;

Sur la proposition du président du comité central des travaux géographiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Tous les travaux topométriques, tous les levés topographiques, tous les travaux de triangulation d'une certaine importance, entrepris dans la métropole par des services publics, collectivités publiques, établissements publics ou entreprises concédées, avec la participation financière de l'Etat, des départements ou des communes, devront être conduits de façon à être ultérieurement exploitables par d'autres services que celui qui prescrit le travail.

A cet effet, les travaux couvrant au moins 1.000 hectares et ayant pour but l'établissement de plans au 1/10.000e ou à des échelles plus petites y compris les triangulations de base, seront effectués en liaison avec l'institut géographique national, qui devra approuver le cahier des charges avant la passation du marché et exercer un contrôle des opérations.

L'approbation ou les propositions rectificatives seront notifiées au service ou à la collectivité qui ordonne le travail dans un délai maximum d'un mois.

Les travaux couvrant au moins 100 hectares dans la partie rurale, ou 20 hectares dans la partie urbaine et ayant pour but l'établissement de plans aux échelles supérieures au 1/10.000e y compris les triangulations ou polygonations de base, seront effectués en liaison avec le service du cadastre dans les mêmes conditions.

Tous ces travaux seront obligatoirement basés sur la nouvelle triangulation de la France et le nivellement général de la France en cours d'exécution par l'institut géographique national. Dans les zones non encore couvertes par ces canevas, des instructions spéciales seront données par l'institut géographique national ou le service du cadastre selon leur catégorie.

Art. 2. — Tous les travaux visés à l'article 1er seront obligatoirement exécutés dans les systèmes de projection Lambert en usage à l'institut géographique national et recevront le quadrillage correspondant.

Les coordonnées rectangulaires seront exprimées en prenant pour direction positive de l'axe des X l'axe du quadrillage Lambert dirigé sensiblement vers l'Est et pour direction positive de l'axe des Y l'axe du quadrillage Lambert dirigé sensiblement vers le Nord.

Art. 3. — Les unités d'angles employées dans l'exécution des travaux seront le grade et ses sous-multiples:

Décigrade,
Centigrade ou minute centésimale,
Milligrade,
Décimilligrade ou seconde centésimale.

Les terminologies suivantes seront adoptées:

Le gisement d'une direction sera l'angle que fera cette direction avec l'axe des Y; cet angle sera compté de 0 à 400 grades à partir de la direction positive de l'axe des Y, dans le sens de la marche des aiguilles d'une montre.

L'azimut géographique d'une direction est l'angle que fera cette direction avec le Nord géographique; il est compté de 0 à 400 grades comme le gisement et dans le même sens.

L'azimut astronomique d'une direction utilisé seulement dans les opérations d'astronomie de position, ne diffère de l'azimut géographique que parce qu'il est compté à partir du Sud.

Art. 4. — Les dispositions des articles 1er, 2 et 3 ne seront pas applicables aux cartes marines publiées par le service central hydrographique de la marine.

Toutefois les levés hydrographiques qui seront entrepris par des services publics n'appartenant pas à la marine nationale seront effectués en liaison avec le service central hydrographique en ce qui concerne le canevas de base, le quadrillage et le niveau de réduction des sondes.

Art. 5. — A l'issu des travaux visés à l'article 1e, un exemplaire des plans sera adressé:

A l'institut géographique national pour les plans d'échelle égale ou inférieure au 1/10.000e;

Au service du cadastre pour les plans d'échelle supérieure au 1/10.000e.

Toute la documentation relative aux travaux effectués sera communiquée à l'institut géographique national ou au service du cadastre sur leur demande, indépendamment de l'application éventuelle de l'article 4 du décret 46-1262 du 29 mai 1946 relatif au versement au centre de documentation de photographie aérienne des négatifs originaux ou de contretypes sur plaques, lorsque la photographie aérienne aura été utilisée.

Pour les triangulations ou polygonations, les pièces suivantes seront adressées à l'Institut géographique national ou au service du cadastre selon la catégorie:

Rapport sur la conduite des opérations;
Schéma de la triangulation (ou de la polygonation);
Notes sur la matérialisation des sommets, fiches signalétiques et carnets de repérage;
Tableau des éléments mesurés;
Tableau des coordonnées adoptées (y compris altitudes);
Observations sur les points géodésiques de l'Institut géographique national ou du cadastre incorporés dans le réseau (conservation, observations diverses).

Art. 6. — Lorsque les travaux seront confiés à un entrepreneur, une clause du cahier des charges spécifiera que les résultats de ces travaux pourront être exploités par l'Institut géographique national ou par le service du cadastre en vue de leurs productions normales, ou par d'autres services publics, sans que l'entrepreneur puisse réclamer d'indemnité supplémentaire ni de droits d'auteur

Art. 7. — Les dispositions qui précèdent sont applicables à l'Algérie et aux départements d'outre-mer, ainsi qu'aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, avec les particularités suivantes:

a) La compétence de l'Institut géographique national et de ses annexes dans ces territoires s'étendra à tous les travaux couvrant au moins 1.000 hectares et ayant pour but l'établissement de plans au 1/5.000e ou à échelles plus petites. L'Institut géographique national précisera dans chaque cas particulier le canevas géodésique et le canevas de nivellement sur lesquels les travaux devront s'appuyer et le quadrillage à appliquer;

b) Les travaux relatifs à des levés à des échelles supérieures feront l'objet de dispositions de coordination prises à la diligence du gouverneur général, du gouverneur, ou du préfet faisant appel lorsqu'ils existent aux services topographiques locaux.

Art. 8. — L'acte dit arrêté interministériel du 10 novembre 1943 tendant à l'unification des bases d'établissement et de publication des levés de plans est abrogé.

Fait à Paris, le 20 mai 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES BRIAND.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
SACHA GUÉRONIK.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Pour le ministre de l'éducation nationale:
Le sous secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAZ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 15 mai 1948, M. Piquemal (Maurice), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Brest, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, à la même résidence, à compter du 16 mai 1948, des fonctinns d'ingénieur en chef adjoint.

Il assurera le service des études et travaux de voirie et réseaux divers du département du Finistère (application du protocole du 30 avril 1947).

Inscription maritime.

Par décision en date du 23 février 1948, Mme Cazals (Marcelle), ex-employée auxiliaire de bureau de 4e échelon des services de l'inscription maritime à Bordeaux est réintégrée dans son emploi pour compter du 15 juin 1945.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Caisses de congés payés.

Par arrêté du 13 mai 1948, a été abrogé l'arrêté du 16 novembre 1937 portant agrément de la caisse autonome des congés payés des entreprises d'équipements militaires et fournitures administratives.

Report de la date de l'examen professionnel à subir par les contrôleurs principaux auxiliaires et les contrôleurs adjoints auxiliaires des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre en vue de leur titularisation.

Par arrêté du 22 mai 1948, la date de l'examen professionnel prévu à l'article 3 du décret du 24 mars 1948 primitivement fixée au jeudi 10 juin 1948 par arrêté du 30 avril 1948 est reportée au lundi 28 juin 1948.

Report de la date de l'examen professionnel à subir par les commis principaux et commis des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre en vue de leur reclassement dans le cadre de contrôle desdits services.

Par arrêté du 22 mai 1948, la date de l'examen professionnel prévu à l'article 3 du décret du 24 mars 1948, primitivement fixée au jeudi 10 juin 1948 par arrêté du 30 avril 1948, est reportée au lundi 28 juin 1948.

Coefficients de ventilation des cotisations versées au titre des risques accidents du travail et maladies professionnelles par les assurés volontaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945, et notamment l'article 38;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1946 portant tarification provisoire des risques accidents du travail et maladies professionnelles;

Vu l'arrêté du 16 février 1948 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et maladies professionnelles,

Arrête:

Art. 1er. — Les cotisations versées par les assurés volontaires au titre des risques accidents du travail et maladies professionnelles sont réparties comme suit entre les caisses de sécurité sociale:

Caisses primaires:	
Gestion des risques.....	21 p. 100
Action sanitaire et sociale.....	2 —
Caisses régionales:	
Gestion des risques.....	32 —
Action sanitaire et sociale.....	7 —
Caisse nationale:	
Fonds national des accidents du travail	25 —
Fonds de prévention des accidents du travail	11 —
Fonds d'action sanitaire et sociale	2 —

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater du 1er juillet 1948.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
FERNAND SAMSON.

Institutions de prévoyance.

Par arrêté du 25 mai 1948, l'institution de prévoyance, retraites, assurance-décès et invalidité du groupe industriel Commentry-Fourchambault et Decazeville, 84, rue de Lille, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Mutualité.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 25 mai 1948, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

AUDE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Carcassonne, n° 11-567, à Carcassonne (Aude).

CHARENTE-MARITIME

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.), du centre de Saintes, n° 17-736, à Saintes (Charente-Maritime).

CORSE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre d'Ajaccio, n° 20-83, à Ajaccio (Corse), 8, rue Tardinetti.

ISÈRE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Grenoble, n° 38-1236, 37, rue Diderot, Grenoble (Isère).

RHÔNE

Entr'aide des établissements Lacourbat, Claret et Confavreux, n° 69-542, à Villeurbanne (Rhône).

SAVOIE (HAUTE-)

Société mutualiste du personnel des tanneries Beaud, n° 74-294, à Rumilly (Haute-Savoie).

Société mutualiste Judex, établissements Marius Anguenot, n° 74-295, à Annemasse (Haute-Savoie).

VENDÉE

Société mutualiste de Maché, n° 85-401, à Maché (Vendée).

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de la Roche-sur-Yon, n° 85-102, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

VIENNE (HAUTE-)

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de distribution de Limoges, n° 87-247, 8, rue Jean-Jaurès, à Limoges (Haute-Vienne).

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 26 mai 1948, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

ALPES-MARITIMES

Société mutualiste interentreprises des établissements Louis Funel, n° 6-405, le Cannet (Alpes-Maritimes).

DORDOGNE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de Périgueux, n° 24-245, 40, rue Allée-du-Port, à Périgueux (Dordogne).

ILLE-ET-VILAINE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Saint-Malo, n° 35-307, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

INDRE-ET-LOIRE

Société mutualiste de l'usine Saint-Gobain, n° 37-467, à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire).

LOT

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Cahors, n° 46-84, 1, rue du Pal, à Cahors (Lot).

MORBIHAN

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Vannes, n° 56-135, à Vannes (Morbihan).

VAUCLUSE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de distribution mixte d'Avignon, n° 84-299, à Avignon (Vaucluse).

YONNE

Mutuelle de la sucrerie-raffinerie de Brienon, n° 89-297, à Brienon (Yonne).

Acceptation de legs par des sociétés mutualistes.

SARTHE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 mai 1948, la société mutualiste dite: « Société de secours mutuels La Famille », n° 72-78, à Sablé, a été autorisée à accepter les legs que lui ont consentis MM. Alfred et Albert Chevreul.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 26 mai 1948, la société mutualiste dite: « Société de secours mutuels des Hommes de Sablé », n° 72-12, à Sablé, a été autorisée à accepter les legs que lui ont consentis MM. Alfred et Albert Chevreul.

Barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du bâtiment et des travaux publics (accidents du travail).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1948: page 3939, 1re colonne du barème, après la 1re ligne, ajouter: « 33-10. — Entreprise de terrassement, de maçonnerie pour le bâtiment: 6,80 p. 100 »; 2e colonne du barème, 42e ligne, au lieu de: « Pose: 3,60 p. 100 », lire: « Fabrication et pose: 3,60 p. 100 »; après la 49e ligne, ajouter: « 34-0. — Travaux publics (s.a.l.), entreprise spéciale de travaux publics: 7,20 p. 100 ».

Modalités de versement des cotisations des législations de sécurité sociale afférentes à certaines catégories de travailleurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mai 1948: page 4634, 2e colonne, 35e ligne, lire: « Fait à Paris, le 3 mai 1948 », au lieu de: « 1946 ».

Caisses de retraites et de prévoyance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mai 1948, page 4787, 1re colonne, 13e ligne, au lieu de: « 7 et 9, boulevard Haussmann », lire: « 79, boulevard Haussmann ».

Conditions auxquelles doivent satisfaire les contrats individuels passés entre les maisons d'alimentation de détail ou les coopératives de consommation et leurs gérants de succursales non salariés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mai 1948: page 4786, 3e colonne, article 5, 2e ligne, au lieu de: « acquis aux gérants non salariés est à 6 p. 100 », lire: « acquis aux gérants non salariés est fixé à 6 p. 100 ».

Administration centrale.

Par arrêté du 15 avril 1948, pris en application de l'ordonnance du 15 juin 1945, après avis de la commission administrative de reclassement, M. Pinton (Gaston), agent supérieur de 3e classe à l'administration centrale, a été reclassé rétroactivement dans les conditions ci-après:

16 janvier 1942, rédacteur de 2e classe.
22 novembre 1942, rédacteur de 1re classe.
22 novembre 1944, rédacteur principal de 3e classe.
1er octobre 1945, rédacteur principal de 2e classe.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret du 19 mai 1948 portant acceptation de la démission de deux conservateurs des eaux et forêts.

Par décret en date du 19 mai 1948, les démissions des conservateurs des eaux et forêts formulées par MM. Aubreville (André-Marie-Alphonse), et Alba (Paul-Lucien-Gabriel), sont acceptées à compter du 15 septembre 1947 en ce qui concerne M. Aubreville et du 1er janvier 1948 en ce qui concerne M. Alba.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 20 mai 1948, un crédit de 10.962.201 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 151. — Direction de la répression des fraudes. — Traitements (art. 1er)	1.612.201 F.
Chap. 153. — Direction de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel (art. 1er)	7.000.000
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacements (art. 12).	2.350.000
	10.962.201 F.

Par arrêté interministériel en date du 25 mai 1948, un crédit de 18.653.510 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture pour l'exercice 1948:

Chap. 105. — Indemnité de résidence:	
Paragraphe 3	14.562 F.
Paragraphe 8	956.250
Chap. 106. — Supplément familial de traitement	153.000
Chap. 108. — Indemnités pour difficultés administratives dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.	21.066
Chap. 110. — Inspection générale de l'agriculture. — Traitements	195.638
Chap. 112. — Inspection générale de l'agriculture. — Allocations et indemnités diverses	11.500
Chap. 132. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements	8.686.500
Chap. 133. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires	927.500
Chap. 134. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Allocations et indemnités diverses:	
Article 1er	43.560
Article 2	60.690
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacement (art. 7, § Ier)	4.000.000
Chap. 306. — Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence (§ II)	112.500
Chap. 307. — Loyers et indemnités de réquisition (art. 4).	232.500
Chap. 316. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses	1.985.750
Chap. 341. — Entretien et fonctionnement de matériel automobile (art. 8)	150.000
Chap. 400. — Allocations familiales (§ 8)	1.000.000
Chap. 601. — Secours (art. 3).	12.500
Total	18.563.510 F.

Par arrêté interministériel en date du 25 mai 1948, un crédit de 70.000.853 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 335. — Remonte des haras	35.000.000 F.
Chap. 520. — Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière (art. 1er)	35.000.853
	70.000.853 F.

Par arrêté interministériel en date du 25 mai 1948 un crédit de 1.400.000 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 358. — Pêche et pisciculture, 1 million 400.000 F.

Lutte contre les parasites animaux et végétaux des cultures.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux;

Vu l'arrêté du 1er août 1946 relatif à la lutte contre les parasites animaux et végétaux des cultures;

Vu l'avis du comité consultatif de la protection des végétaux;

Sur la proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — La liste B annexée à l'arrêté du 1er août 1946 est ainsi complétée;

INSECTES

Taeniothrips simplex MOR (*T. gladioli* M et S): thrips des glaïeuls.

VERS

Ditylenchus dipsaci KUHN (*T. devastatrix* KUHN) : anguillule de la jacinthe.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 mai 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Ouverture et annulation de crédits.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mai 1948, page 4475, 72e ligne:

Au lieu de:

« Par arrêté interministériel en date du 9 avril 1948, un crédit de 880.000 F est définitivement annulé au titre du chapitre 518 de l'exercice 1948: « Organisation et recherches intéressant la viticulture »,

Lire:

« Par arrêté interministériel en date du 9 avril 1948, un crédit de 880.000 F est définitivement annulé au titre du chapitre 518 de l'exercice 1947.

« Un crédit équivalent a été ouvert au chapitre 518 de l'exercice 1948: « Organisation de recherches intéressant la viticulture ».

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret no 48-863 relevant le taux des majorations d'enfants attribuées, au titre des allocations militaires, aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont sous les drapeaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mai: page 5011, 2e colonne, au lieu de; « Décret n° 48-863 du 24 mai 1948 fixant des allocations militaires aux familles nécessiteuses », lire: « Décret no 48-863 du 24 mai 1948 relevant le taux des majorations d'enfants attribuées, au titre des allocations militaires, aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont sous les drapeaux ».

Budgets primitifs d'établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1948.

Par arrêté en date du 19 avril 1948, le budget primitif de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux pour l'exercice 1948 est fixé en recettes et en dépenses à la somme de 13.784.492 F.

Par arrêté en date du 29 avril 1948, le budget primitif de l'institution nationale des sours-muets de Metz pour l'exercice 1948 est fixé en recettes et en dépenses à la somme de 9.185.268 F.

Par arrêté en date du 29 avril 1948, le budget primitif de l'asile nationale des convalescents de Saint-Maurice, pour l'exercice 1948, est fixé en recettes en dépenses à la somme de 67.928.906 F.

Par arrêté en date du 29 avril 1948, le budget primitif de l'asile national Vacassy, pour l'exercice 1948, est fixé en recettes et en dépenses à la somme de 2.904.247 F.

Par arrêté en date du 29 avril 1948, le budget primitif de l'hôpital-hospice national Dufresnes-Sommeiller, pour l'exercice 1948, est fixé en recettes et en dépenses à la somme de 16.795.810 F.

Remise de débet.

Par arrêté en date du 4 mai 1948 du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des affaires économiques, il est fait remise gracieuse à Mme Da Méda, née Léontine Cattel, domiciliée 5, rue de Menin, à Marcq-en-Barœul (Nord), de la somme de 15.000 F et des intérêts y afférents sur celle de 29.813 F dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Concours de masseur kinésithérapeute.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 30 avril 1948 tendant à réglementer l'exercice des professions de masseur gymnaste médical et de pédicure;

Vu le décret du 27 novembre 1946 fixant le programme des études pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute;

Vu l'arrêté du 26 avril 1948, fixant le programme des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute;

Vu la lettre du directeur départemental de la santé du Rhône en date du 12 mai 1948;

Sur la proposition du directeur de l'hygiène publique,

Arrête:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 26 avril 1948, il sera organisé en 1948, sous la responsabilité du directeur départemental de la santé du Rhône, deux sessions d'examen à Lyon, pour les candidats de cette ville.

Toutes les dispositions de l'arrêté du 26 avril 1948 sont applicables à ces examens.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la santé,
CAVAILLON.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 28 mai 1948, les administrateurs civils dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1948, en vue d'un avancement d'échelon:

I. — *Administrateurs de 1re classe.*

Pour le 3e échelon.

M. Lanoye (Marcel).
M. Rouveure (Jules).

Pour le 2e échelon.

Mlle Baudry (Elisabeth).
M. Bontz (Robert).
Mlle Cherechewski (Simone).
Mme Figon (Aline).
M. Labois (Marcel).
Mlle Picquenard (Suzanne) (à compter du 15 janvier 1948).
Mlle Stevenin (Suzanne).
M. Tissot (Jean).
Mlle Vernières (Marie).

II. — *Administrateurs de 2e classe.*

Pour le 4e échelon.

M. Berthelon (Claude), à compter du 1er octobre 1948.

Pour le 3e échelon.

Mme Frezouls (Marthe), à compter du 1er janvier 1948.
M. Graulle (Benjamin), à compter du 10 décembre 1948 (en service détaché).

Pour le 2e échelon.

Mme Garsault (Simone).
M. Guihard (Pierre) (en service détaché).
M. Vigier (René), à compter du 1er juillet 1948.

III. — *Administrateurs de 3e classe.*

Pour le 3e échelon.

Mme Caminade, à compter du 1er octobre 1948.
M. Faggianelli, à compter du 1er mars 1948.
M. Serpaggi, à compter du 23 mars 1948.
M. Terras, à compter du 6 janvier 1948.

Pour le 2e échelon.

Mme Alesandrini, à compter du 1er août 1948.
Mme Colin.
Mme Farcat.
Mlle Gauthier, à compter du 1er août 1948.
M. Langle, à compter du 7 décembre 1948.
Mlle Leveau, à compter du 1er août 1948.
M. Lillaz.
Mlle Pariat, à compter du 1er août 1948.
M. Quesnel.
M. Villey-Desmeserets, à compter du 16 juin 1948.

Par arrêté du 28 mai 1948, les administrateurs civils dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade:

Administrateurs de 1re classe.

Au 3e échelon.

M. Lanoye (Marcel), à compter du 1er janvier 1948.
M. Rouveure (Jules), à compter du 1er janvier 1948.

Au 2e échelon.

Mlle Baudry (Elisabeth), à compter du 1er janvier 1948.
M. Bontz (Robert), à compter du 1er janvier 1948.
Mlle Cherechewski (Simone), à compter du 1er janvier 1948.
Mme Figon (Aline), à compter du 1er janvier 1948.
M. Labois (Marcel), à compter du 1er janvier 1948.
Mlle Stevenin (Suzanne), à compter du 1er janvier 1948.
M. Tissot (Jean), à compter du 1er janvier 1948.
Mlle Vernières (Marie), à compter du 1er janvier 1948.
Mlle Picquenard (Suzanne), à compter du 15 janvier 1948.

Administrateurs de 2e classe.

Au 3e échelon.

Mme Frezouls (Marthe), à compter du 1er janvier 1948.

Au 2e échelon.

Mme Garsault (Simone), à compter du 1er janvier 1948.
M. Guihard (Pierre), à compter du 1er janvier 1948.

Administrateurs de 3e classe.

Au 3e échelon.

M. Terras (Pierre), à compter du 6 janvier 1948.

M. Faggianelli (Jean), à compter du 1er mars 1948.

Au 2e échelon.

Mme Colin (Gilberte), à compter du 1er janvier 1948.

Mme Farcat (Henriette), à compter du 1er janvier 1948.

M. Lillaz (Walter), à compter du 1er janvier 1948.

M. Quesnel (Alexandre), à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté en date du 28 mai 1948, M. Denyzot (Henri), Mlle Gittard (Suzanne) et Mme Remond (Geneviève), agents supérieurs de 2e classe, déjà inscrits en 1947 au tableau d'avancement, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1948, en vue d'une promotion à la 1re classe.

Par arrêté du 28 mai 1948, les agents supérieurs dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1948, en vue d'un avancement d'échelon:

I. — *Agents supérieurs de 1re classe.*

Pour le 4e échelon.

M. le docteur Bourguin (Fernand), à compter du 10 décembre 1948.

Pour le 2e échelon.

M. Reboulleau (Guy), à compter du 1er mars 1948.

II. — *Agents supérieurs de 2e classe.*

Pour le 3e échelon.

M. Desplanques (Jean), à compter du 1er mars 1948.

Pour le 2e échelon.

M. Bruntz (François), à compter du 1er mars 1948.

M. Chatel (Paul), à compter du 1er avril 1948.

M. Fromageau (Jacques), à compter du 1er mars 1948.

Mme Huet (Madeleine), à compter du 1er mars 1948.

Mme Journet (Eugénie), à compter du 1er mars 1948.

M. Le Drogou (Joseph), à compter du 1er juillet 1948.

M. Magne (Michel), à compter du 1er mars 1948.

Mlle Maurin (Antoinette), à compter du 1er mars 1948.

M. Philippon (Jean), à compter du 1er mars 1948.

M. Sterlé (Charles), à compter du 1er mars 1948.

III. — *Agents supérieurs de 3e classe.*

Pour le 6e échelon.

Mme Blake (Jacqueline), à compter du 11 juin 1948.

M. Kergall (Hervé), à compter du 1er août 1948.

Pour le 5e échelon.

Mlle Lautmann (Lucie).

Mlle Same (Odette).

Pour le 2e échelon.

M. Mercier (Georges).

Par arrêté du 28 mai 1948, les agents supérieurs dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe:

I. —*Agent supérieur de 1re classe.*

Au 2e échelon.

M. Reboulleau (Guy), à compter du 1er mars 1948

II. — *Agents supérieurs de 2e classe.*

Au 3e échelon.

M. Desplanques (Jean), à compter du 1er mars 1948.

Au 2e échelon.

M. Bruntz (François), à compter du 1er mars 1948.

M. Chatel (Paul), à compter du 1er avril 1948.

M. Fromageau (Jacques), à compter du 1er mars 1948.

Mme Huet (Madeleine), à compter du 1er mars 1948.

Mme Journet (Eugénie), à compter du 1er mars 1948.

M. Magne (Michel), à compter du 1er mars 1948.

Mlle Maurin (Antoinette), à compter du 1er mars 1948.

M. Philippon (Jean), à compter du 1er mars 1948.

M Sterle (Charles), à compter du 1er mars 1948.

II. — *Agents supérieurs de 3e classe.*

Au 5e échelon.

Mlle Lautmann (Lucie), à compter du 31 décembre 1947.

Mlle Same (Odette), à compter du 1er janvier 1948.

Au 2e échelon.

M. Mercier (Georges), à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du 28 mai 1948, les secrétaires d'administration dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1948 en vue d'un avancemet d'échelon :

I. — *Secrétaires d'administration de 1re classe.*

Pour le 3e échelon.

M. Adloff (Edouard).

Mlle Conte (Suzanne), à compter du 22 avril 1948.

Mme Duet (Yvonne), à compter du 15 février 1948.

M. Houis (Fernand), à compter du 7 mars 1948.

Mme Mulon (Germaine), à compter du 7 mars 1948.

Mme Touyeras (Marie-Louise), à compter du 7 mars 1948.

Pour le 2e échelon.

Mlle Bouygues (Georgette), à compter du 1er octobre 1948.

Mlle Laurent (Suzanne), à compter du 16 juin 1948.

II. — *Secrétaire d'administration de 2e classe.*

Pour le 3e échelon.

Mme Fabre (Madeleine).

Mlle Lanoye (Madeleine).

Mlle Verreaux (Céline).

Mlle Charpentier (Yvonne), à compter du 1er avril 1948.

M. Lemaire (Raymond), à compter du 22 février 1948.

M. Cordeau (Pierre), à compter du 11 novembre 1948.

Pour le 2e échelon.

Mlle Carol (Odette).

Mlle Duchatelet (Jacqueline).

Mme Dasse (Elise).

Mme Fenot (Marcelle).

Mme Mamet (Adrienne).

Mme Martin (Yvonne).

Mlle Marzin (Geneviève).

Mlle Morelon (Anne).

Mlle Moutet (Odile).

Mlle Nemorin (Anne-Marie).

Mlle Trezenem (Madeleine).

Mlle Cazenave (Paule), à compter du 16 mars 1948.

Mme Lestrade (Claudine), à compter du 16 mars 1948.

Mlle Teisseidre (Lucienne), à compter du 16 mars 1948.

M. Carbonatto (Gilbert), à compter du 1er septembre 1948.

M. Nemo (André), à compter du 9 décembre 1948.

Par arrêté en date du 28 mai 1948, sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade les secrétaires d'administration dont les noms suivent :

Secrétaires d'administration de 1re classe.

Au 3e échelon.

M. Adloff (Edouard), à compter du 1er janvier 1948.

Mme Duet (Yvonne), à compter du 15 février 1948.

M. Houis (Fernand), à compter du 7 mars 1948.

Mme Mulon (Germaine), à compter du 7 mars 1948.

Mme Touyeras (Marie-Louise), à compter du 7 mars 1948.

Secrétaires d'administration de 2e classe.

Au 3e échelon.

Mme Fabre (Madeleine), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Lanoye (Madeleine), à compter du 31 décembre 1947.

Mlle Verreaux (Céline), à compter du 1er janvier 1948.

M. Lemaire (Raymond), à compter du 22 février 1948.

Mlle Charpentier (Yvonne), à compter du 1er avril 1948.

Au 2e échelon.

Mlle Carol (Odette), à compter du 1er janvier 1948.

Mme Dasse (Elise), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Duchatelet (Jacqueline), à compter du 1er janvier 1948.

Mme Fenot (Marcelle), à compter du 1er janvier 1948.

Mme Mamet (Adrienne), à compter du 1er janvier 1948.

Mme Martin (Yvonne), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Marzin (Geneviève), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Morelon (Anne), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Moutet (Odile), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Nemorin (Anne-Marie), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Trezenem (Madeleine), à compter du 1er janvier 1948.

Mlle Cazenave (Paule), à compter du 16 mars 1948.

Mme Lestrade (Claudine), à compter du 16 mars 1948.

Mlle Teissèdre (Lucienne), à compter du 16 mars 1948.

Par arrêté en date du 28 mai 1948, MM. Fromageau (Jacques) et Philippon (Jean), agents supérieurs stagiaires de 2e classe, sont titularisés dans leur emploi à compter du 1er mars 1948.

Centres regionaux de lutte contre le cancer.

Par arrêté du 24 mai 1948, M. Lachapèle, professeur agrégé d'électro-radiologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, a été nommé directeur du centre régional de lutte contre le cancer de Bordeaux.

Dispensaires antituberculeux.

Par arrêté en date du 20 mai 1948, M. le docteur Charles, reçu au concours du 13 janvier 1948, est mis à la disposition du préfet de la Charente-Maritime en vue d'assurer le service des dispensaires antituberculeux de son département.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 10 mai 1948, il est mis fin aux fonctions de M. le docteur Brisson, médecin stagiaire de la santé de la Corrèze, à compter du 15 juin 1948.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 4 mai 1948, M. le docteur Brenugat, médecin adjoint faisant fonctions de médecin directeur du sanatorium de Bellegarde par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), est nommé médecin directeur de cet établissement à compter du 1er avril 1948.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Revision de projets d'aménagement de communes.

Par arrêté en date du 7 avril 1948, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, il a été ordonné la revision du projet d'aménagement de la commune d'Ivry-sur-Seine et la remise en vigueur sur le territoire de ladite commune des mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28 de la loi susvisée.

Par arrêté en date du 7 mai 1948, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, il a été ordonné la revision du projet d'aménagement de la commune de Saint-Maur-des-Fossés (Seine) et la remise en vigueur sur le territoire de ladite commune des mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28 de la loi susvisée.

Déclaration de commune sinistrée tenue d'avoir un projet de reconstruction.

Par arrêté en date du 7 mai 1948, pris en application de la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, la commune de Roquebrune-sur-Argens (Var) a été déclarée commune sinistrée.

Un projet partiel de reconstruction sera établi dans cette commune dans les conditions fixées par la loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941 relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre et par le décret du 21 juin 1945, modifié le 23 mars 1946, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées.

Tarif de vente d'une brochure intitulée « Barème des prix forfaitaires du matériel agricole ».

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 21 mars 1947 portant création d'un bureau de vente des publications et photographies éditées par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 précisant les conditions de fonctionnement de la régie de recette instituée par le décret du 21 mars 1947 précité,

Arrête:

Art. 1er. — Le prix de vente de la brochure intitulée « Barème des prix forfaitaires du matériel agricole » est fixé à 40 F l'exemplaire, emballage et port en sus.

Art. 2. — Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après: éditeurs et libraires patentés (pour tout achat de plus de neuf exemplaires), collectivités et établissements publics et établissements nationalisés.

Art. 3. — Le directeur des dommages de guerre et le directeur général de l'urbanisme et de l'habitation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mai 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

FRANCIS DE BAECQUE.

Fixation des maxima de loyer applicables aux habitations à bon marché et aux habitations à loyer moyen achevées avant le 1er septembre 1939.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 portant codification de la législation sur les habitations à bon marché et la petite propriété;

Vu l'article 5 de la loi du 3 septembre 1947 modifiant la législation sur les habitations à bon marché et instituant un régime provisoire des prêts;

Vu l'avis en date du 14 avril 1948 de la commission interministérielle instituée par l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les maxima de loyer applicables aux habitations à bon marché ordinaires construites en application de la législation sur les habitations à bon marché et achevées avant le 1er septembre 1939 sont fixés comme suit pour la région parisienne (telle qu'elle est définie par l'article 47 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, maintenue provisoirement en vigueur):

COMPOSITION DE LOGEMENTS	MAXIMA DE LOYER	
	Maisons collectives.	Maisons individuelles.
	francs.	francs.
Type I. — Chambre isolée de 9 m² au moins, avec ou sans w.-c. Superficie totale d'au moins 15 m²	1.080	1.296
Type II. — Une pièce d'au moins 9 m² et une cuisine, avec ou sans w.-c. Superficie totale d'au moins 25 m²	1.872	2.256
Type I bis. — Même logement que type II mais avec cuisine familiale d'au moins 10 m²	2.184	2.640
Type III. — Deux pièces d'au moins 9 m² avec cuisine et w.-c. Superficie totale d'au moins 35 m²	2.688	3.216
Type III bis. — Même logement que type III mais avec cuisine familiale d'au moins 15 m²	3.132	3.744
Type IV. — Trois pièces d'au moins 9 m² avec cuisine et w.-c. Superficie d'au moins 45 m²	3.216	3.852
Type IV bis. — Même logement que type IV mais avec cuisine familiale d'au moins 18 m²	3.756	4.512
Type V. — Quatre pièces d'au moins 9 m² avec cuisine et w.-c. Superficie totale d'au moins 54 m²	3.852	4.632
Type V bis. — Même logement que type V mais avec une cuisine familiale d'au moins 18 m²	4.404	5.268

Art. 2. — Les maxima de loyer applicables aux habitations à bon marché ordinaires construites en application de la législation sur les habitations à bon marché et achevées avant le 1er septembre 1939, sont fixés comme suit pour l'ensemble des départements français à l'exception de la région parisienne.

COMPOSITION DE LOGEMENTS	MAXIMA DE LOYER	
	Maisons collectives.	Maisons individuelles.
	francs.	francs.
Type I. — Chambre isolée de 9 m² au moins, avec ou sans w.-c. Superficie totale d'au moins 15 m²	924	1.104
Type II. — Une pièce d'au moins 9 m² et une cuisine, avec ou sans w.-c. Superficie totale d'au moins 25 m²	1.560	1.872
Type I bis. — Même logement que type II mais avec cuisine familiale d'au moins 10 m²	1.812	2.184
Type III. — Deux pièces d'au moins 9 m² avec cuisine et w.-c. Superficie totale d'au moins 35 m²	2.076	2.484
Type III bis. — Même logement que type III mais avec cuisine familiale d'au moins 15 m²	2.412	2.904
Type IV. — Trois pièces d'au moins 9 m² avec cuisine et w.-c. Superficie d'au moins 45 m²	2.592	2.916
Type IV bis. — Même logement que type IV mais avec cuisine familiale d'au moins 18 m²	3.024	3.624
Type V. — Quatre pièces d'au moins 9 m² avec cuisine et w.-c. Superficie totale d'au moins 54 m²	3.108	3.732
Type V bis. — Même logement que type V mais avec une cuisine familiale d'au moins 18 m²	3.540	4.248

Art. 3. — Pour le habitations à bon marché améliorées remplissant les conditions prévues par l'article 22 *bis* de la loi du 13 juillet 1928, modifiée par la loi du 28 juin 1930, les maxima de loyer susvisés sont affectés du coefficient 2.

Art. 4. — Pour les habitations à loyer moyen, les maxima de loyer sont calculés en appliquant aux chiffres fixés par les articles 1er et 2 ci-dessus les dispositions de l'article 26 de la loi du 13 juillet 1928, modifiées par la loi du 28 juin 1930.

En dehors des immeubles construits en application des titres II et III de la loi du 13 juillet 1928, seront également considérés comme logements à loyers moyens, les logements conformes aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 30 octobre 1928 et comportant en plus de l'équipement minimum usuel, chauffage central, salle de bains et distribution d'eau chaude. Dans les immeubles collectifs, le quatrième étage et les étages supérieurs doivent être desservis par un ascenseur.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947, le montant des fournitures faites aux locataires, des taxes communales, de l'impôt foncier et des charges communes peut être perçu en sus des maxima de loyer.

Les charges communes ne doivent pas dépasser 20 p. 100 de ces maxima.

Art. 6. — Les nouveaux maxima prévus par les articles précédents seront applicables à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 7. — Le directeur général de l'urbanisme et de l'habitation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur du budget et le directeur du Trésor au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Fixation des maxima de loyer applicables aux habitations à bon marché achevées après le 1er septembre 1939.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 portant codification de la législation sur les habitations à bon marché et la petite propriété;

Vu l'article 5 de la loi du 3 septembre 1947 modifiant la législation sur les habitations à bon marché et instituant un régime provisoire des prêts;

Vu l'avis en date du 14 avril 1948 de la commission interministérielle instituée par l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les maxima de loyer applicables aux immeubles construits ou achevés par les organismes d'habitations à bon marché postérieurement au 1er septembre 1939 sont fixés comme suit:

TYPES de logement.	MAXIMA DE LOYER	
	Maisons collectives.	Maisons individuelles.
	francs.	francs.
I	7.965	9.324
II A.....	10.728	12.336
II B.....	11.352	13.008
III A.....	13.896	16.140
III B.....	14.400	16.548
IV A.....	17.064	19.908
IV B.....	17.844	20.532

Chaque pièce supplémentaire donne lieu à la perception d'une majoration de loyer s'élevant au maximum à 2.730 F ou 3.012 F, suivant qu'il s'agit de maisons collectives ou de maisons individuelles.

Art. 2. — Les types de logement susvisés sont ceux déterminés par l'arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 19 décembre 1947. Ils doivent offrir les conditions de confort minima prévues par ledit arrêté et par les instructions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en matière d'habitations à bon marché.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947, le montant des fournitures faites aux locataires, des taxes communales, de l'impôt foncier et des charges communes peut être perçu en sus des maxima de loyer.

Les charges communes ne doivent pas dépasser 20 p. 100 de ces maxima.

Art. 4. — Les nouveaux maxima prévus par les articles précédents sont applicables à compter de la date de publication du présent arrêté.

Art. 5. — Le directeur général de l'urbanisme et de l'habitation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur du budget et le directeur du Trésor au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mercredi 2 juin 1948.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi portant institution de la Compagnie nationale Air-France. (Nos 4316, 4371. — M. Livry-Level, rapporteur.)

2. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Toujas et plusieurs de ses collègues tendant à surseoir à l'exécution de jugements d'expulsion; 2° de M. Toujas et plusieurs de ses collègues tendant à suspendre l'exécution de certains jugements d'expulsion. (Nos 2434, 2544, 4255. — M. Berger, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). (Nos 3027, 3657, 4046. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

4. — Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 2840, 3703. — M. Bas, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi tendant à compléter l'article 4 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat. (N° 4109.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 2 juin 1948.

N° 4046. — Extrait du rapport général au nom de la commission des finances sur le projet de loi et la lettre rectificative portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles):

France d'outre-mer. — Rapporteur spécial: M. André Burlot (un rapport supplémentaire).

Justice. — Rapporteur spécial: M. Edgar Faure.

Présidence du conseil. — Rapporteur spécial: M. Maurice Petsche (un rapport supplémentaire).

Caisse nationale d'épargne. — Rapporteur spécial: M. Pierre Gabelle.

Imprimerie nationale. — Rapporteur spécial: M. René Lamps.

Radiodiffusion française. — Rapporteur spécial: M. Clément Taillade.

N° 4159. — Proposition de résolution de M. Bougrain tendant à attribuer au ministre de l'éducation nationale un contingent spécial de croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition du centenaire de la Révolution de 1848 (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 4160. — Proposition de loi de M. Bougrain relative au statut des huissiers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4233 (1) (2). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 4234 (1) (2). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 4238 (1) (2). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 4266. — Proposition de loi de M. Viard tendant à valider les dispositions testamentaires exprimées par les déportés, travailleurs forcés ou prisonniers de guerre hors des formes légales (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4267. — Proposition de loi de M. Viard relative à la légitimation de certains enfants naturels (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4291. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos visant à la suppression du travail de nuit dans la boulangerie et la pâtisserie (renvoyée à la commission du travail).

N° 4293. — Rapport, par M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur le projet et la proposition de loi portant réduction du nombre des cours de justice.

N° 4294. — Proposition de résolution de M. Billat tendant à permettre aux orphelins de guerre appelés à accomplir leur service militaire d'être affectés à la garnison la plus rapprochée de leur domicile (renvoyée à la commission de la défense nationale).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 21 mai 1948.

N° 4312. — Proposition de résolution de M. Barel tendant à supprimer le commissariat au tourisme et à le remplacer par une direction générale du ministère des travaux publics et des transports (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 4324. — Rapport, par M. Siefridt, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de loi portant organisation et statut de la profession de mareyeur expéditeur.

N° 4332. — Projet de loi portant ouverture de crédits en vue de la préparation de la tenue à Paris de la 3e session de l'Organisation des Nations Unies (renvoyé à la commission des finances).

N° 4335. — Rapport, par M. Moulon, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution relative à la nomenclature des formations militaires combattantes au cours de la guerre 1939-1945.

N° 4340. — Proposition de loi de M. Delachenal sur la qualité de soutien de famille pour les militaires appelés sous les drapeaux (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 4344. — Rapport par M. Dreyfus-Schmidt, au nom de la commission du suffrage universel, sur la proposition de loi relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

N° 4348. — Rapport par M. Dreyfus-Schmidt, au nom de la commission du suffrage universel, sur la proposition de résolution tendant à modifier l'article 26 du règlement de l'Assemblée nationale.

N° 4380. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant aménagements fiscaux (renvoyé à la commission des finances).

N° 4387. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites « licences obligatoires » (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4390. — Projet de loi relatif à l'exercice et à l'organisation de la profession d'architecte (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 4394. — Proposition de résolution de M. André Marty tendant à maintenir en pleine activité la société nationale d'études et de construction de matériel aéronautique (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 4398. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au payement, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes (renvoyé à la commission des finances).

N° 4399. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur le dépistage et le traitement des malades vénériens contagieux (renvoyé à la commission de la famille).

Haute Cour de justice.

(Instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.)

Dans sa séance du 1er juin 1948, l'Assemblée nationale a nommé MM. Archidice, Arnal, général Aumeran, Babet (Raphaël), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Baurens, Béranger (André), Binot, Bouvier (Xavier), Cadi (Abdelkader), Cartier (Marcel), Cayeux (Jean), Chassaing, Chevalier (Fernand), Chevallier (Louis), Couston, Defferre, Delcos, Desson, Devemy, Diallo, Mlle Dupuis (José), MM. Dupuy (Marceau), Elain, Errecart, Faraud, Finet, Frédéric-Dupont, Fredet (Maurice), Gallet, Gervolino (Roger), Gorse, Hugues, July, Mlle Lamblin, M. Le Bail, Mme Lefebvre (Francine), MM. Le Scellour, Levindrey, Mallez (Henri), Marin (Louis), Meck (Henri), Mehaignerie, Mercier (André-François), Métayer, Michaud (Louis), Moisan, Monin (Philippe), Mont, Muller, Nisse (Robert), Orvoen, Mlle Prevert, MM. Prigent (Robert), Prigent (Tanguy), Ramonet, Rencurel, Ricou, Roulon (Henri), Said Mohamed Cheikh, Scherer, Segelle, Silvandre, Thoral, Valay (Gabriel), Viard (Paul-Emile), Vuillaume (Jean), Yvon (Joseph), pour figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 2 juin 1948, à neuf heures et à seize heures (local de la commission n° 207):

1° A neuf heures.

Suite de l'examen du projet de loi (n° 4109) tendant à compléter l'article 4 de la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de fonctionnaires.

2° A seize heures.

Ordre du jour figurant dans la précédente convocation.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 3 juin 1948, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 4261) de M. Fernand Chevallier tendant à rendre applicable aux transports maritimes des passagers et des marchandises sur les lignes: ports de la Méditerranée—Algérie, les tarifs kilométriques pratiqués par la Société nationale des chemins de fer français.

II. — Rapport de M. Laurelli sur le projet de loi (n° 4021) modifiant l'article 15 de la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

III. — Rapport de M. Hamon sur la proposition de loi (n° 3353) de M. Pierrard tendant à modifier la loi du 12 avril 1941 sur les pensions des marins.

IV. — Affaires diverses.

La commission de la presse se réunira le jeudi 3 juin 1948, à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Rapport de M. Virgile Barel sur la proposition de résolution (n° 3646) de M. Kriegel-Valrimont relative à l'installation d'émetteurs au poste de Radio-Nancy.

II. — Nomination d'une sous-commission chargée d'étudier les tarifs de transports postaux et de communications téléphoniques et télégraphiques de la presse.

III. — Etude du statut de la presse.

La commission du ravitaillement se réunira le jeudi 3 juin 1948, à dix heures trente (local de la commission, n° 232):

I. — Audition d'un représentant du sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture sur le ravitaillement en sucre.

II. — Rapport de M. Gros sur la proposition de loi (n° 3832) de M. Lucien Lambert, tendant à abroger le décret n° 47-1973 relatif à la passation des engagements de livraison du bétail.

III. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 4119) De Mlle Rumeau tendant à maintenir à 450 g la ration de pain des tuberculeux en convalescence;

(N° 4125). De Mlle Rumeau tendant à établir le régime de suralimentation aux « femmes allaitant », dans les communes rurales;

(N° 4136) De Mme Galicier tendant à attribuer mensuellement 500 g de farine en plus de la ration de pain.

La commission de la réforme administrative se réunira (local de la commission, n° 263):

1° Le mercredi 2 juin 1948, à quatorze heures.

Suite de l'examen pour avis du projet de loi relatif au dégagement des cadres.

2° Le jeudi 3 juin 1948, à quatorze heures trente.

I. — Rapport de M. Defferre sur l'organisation du ministère de la France d'outre-mer.

II. — Nomination d'un membre de la commission supérieure de codification des textes législatifs et réglementaires.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi (n° 3027) portant aménagement du budget de 1948.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 3 juin 1948, à neuf heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs:

1° En remplacement de M. Silvandre, pour:

Les propositions de loi (n° 3710) de M. Segelle et (n° 3900) de M. Vialle: sécurité sociale pour les étudiants;

Les propositions de loi de M. Valentino relatives aux départements d'outre-mer:

(N° 3816): Accidents du travail;

(N° 3828): Organisation de la sécurité sociale;

(N° 3865): Allocation aux vieux travailleurs salariés;

La proposition de résolution (n° 3712) de M. Cordonnier: allocations familiales au delà de vingt ans pour les enfants poursuivant leurs études;

2° Pour la proposition de loi de M. Gérard Duprat (n° 4328) relative aux taux d'abattement des salaires.

Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 4118) de M. Albert Rigal: compétence des conseils de prud'hommes.

II. — Examen des rapports de:

M. Bacon sur le projet de loi (n° 3939) relatif aux produits nocifs à usage industriel;

M. Moisan, sur la proposition de loi (n° 4117) de M. Bougrain relative au 3e collège pour les élections aux comités d'entreprise;

Mme Lefebvre, sur la proposition de loi de M. July relative au travail à mi-temps (nos 2203-4040);

M. Gazier, sur la proposition de loi (n° 3997) de M. Meck relative à l'octroi de l'indemnité compensatrice de congés payés aux travailleurs qui se séparent volontairement de leurs employeurs;

M. Croizat, sur la proposition de loi (n° 3834) de M. Touchard relative à la situation, au regard de la législation du travail, des concierges d'immeubles à usage d'habitation.

III. — Avis de M. Viatte sur la proposition de loi de M. Anxionnaz relative à la sécurité sociale des militaires (nos 3852-4296).

IV. — Suite du rapport de M. Mazier sur la formation professionnelle (nos 202, 670, 1696, 2149).

V. — Questions diverses.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission des affaires économiques prévue pour le mercredi 2 juin 1948, à quatorze heures trente, est annulée.

Réunions de commissions du mercredi 2 juin 1948.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 3e bureau.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente et à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à quatorze heures. — Local n° 219.

Commission des finances, à neuf heures trente et à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à neuf heures et à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication, à seize heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la réforme administrative, à quatorze heures. — Local n° 263.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 264.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 3 juin 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par des vétérinaires étrangers. (Nos 356 et 414, année 1948. — M. Charles Brune, rapporteur.) *(Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)*

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, fixant le statut juridique des centres techniques industriels. (Nos 234 et 403, année 1948. — M. Alric, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la taxe pour frais de chambres de métiers applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. (Nos 189 et 429, année 1948. — M. Jarrie, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Peschaud, jusques et y compris M. Racault.

Tribunes. — Depuis M. André Rausch, jusques et y compris M. Teyssandier.

Nomination de membres d'organismes extraparlementaires.

Dans sa séance du 1er juin 1948, le Conseil de la République a nommé:

MM. Bène, Dulin et Main Poher membres du conseil supérieur des alcools.

MM. Chochoy, Philippe Gerber et Jean-Marie Grenier membres du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

Nomination de membre de commission générale.

Dans sa séance du 1er juin 1948, le Conseil de la République a nommé Mlle Trinquier membre de la commission de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Voyant.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Buard, Charles-Cros, Colonna, Delmas (général), Gasser, Salomon Grumbach, Jacques-Destrée, Léonetti, Paul-Boncour, Petit (général), Ernest Pezet, Willard (Marcel), Zyromski.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — M. Borgeaud, Mme Devaud, MM. Dujardin, Dumas (François), Léo Hamon, Hocquard, Hyvrard, Marrane, Richard, Rogier, Trémintin, Tubert (général), Vignard (Valentin-Pierre).

Excusés ou en congé. — Mme Eboué, MM. Marintabouret, Salah.

Suppléant. — M. Valle (de M. Sarrien).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Boumendjel, Tahar, Yahia Hocine.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux, Bordeneuve, Carcassonne, Cherrier (René), Colardeau, Félice (de), Fourré, Mme Girault, MM. Laurenti, Georges Pernot, Willard (Marcel).

Excusés ou en congé. — MM. Bardon-Damarzid, Carles, Courrière, Fournier.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 3 juin 1948, à neuf heures trente (local n° 274):

I. — Audition du projet de rapport de M. Longchambon sur le projet de loi (n° 456, année 1948), autorisant le Président de la République à ratifier les accords et protocoles signés à Paris le 19 mars 1948 entre la France et la Pologne et relatifs à diverses questions d'ordre financier et économique.

II. — Audition du projet de rapport de M. Novat sur la proposition de résolution (n° 368, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à restituer leurs véhicules à tous les propriétaires de voitures automobiles réquisitionnées depuis la libération.

III. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 3 juin 1948, à neuf heures quarante-cinq (local n° 221):

I. — Examen du rapport de M. Dujardin sur le projet de loi (n° 292, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation de céder à la Manufacture des produits chimiques du Nord, établissements Kuhlmann, un terrain industriel de 90 ares 54 centiares dépendant de l'usine de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) et appartenant à l'Etat.

II. — Examen du rapport de M. Verdeille sur les propositions de résolution (nos 77 et 79, année 1948), de M. Emile Poirault, tendant à inviter le Gouvernement à augmenter le taux de la taxe d'abatage perçue au profit des budgets communaux et à augmenter la participation financière de l'Etat relative à la construction d'abattoirs municipaux.

III. — Examen du rapport de M. Dorey sur les propositions de résolution (n° 822, année 1947) de M. Renaison et (n° 299, année 1948) de M. Courrière tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes d'intempéries.

IV. — Examen du rapport de M. Vignard sur la proposition de résolution (n° 83, année 1948), de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à attribuer aux instituteurs secrétaires de mairie un complément de retraite.

V. — Examen des rapports de M. Marrane sur les projets de loi:

a) (N° 362, année 1948), tendant à modifier la loi du 18 avril 1926 autorisant le département de la Seine à percevoir une taxe pour dépôt de corps à l'institut médico-légal et fixant le taux de cette taxe;

b) (N° 361, année 1948) tendant à compléter l'article 4 du décret du 10 septembre 1926 relatif à l'organisation de l'administration préfectorale.

VI. — Examen éventuel du projet de loi (n° 4109 A. N.) tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 47-1689 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

VII. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le vendredi 4 juin 1948, à dix heures trente (local n° 202):

I. — Rapports de M. Colardeau sur:

a) Le projet de loi (n° 293, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant temporairement les règles de formation du jury criminel;

b) Le projet de loi (n° 444, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 337 du code d'instruction criminelle.

II. — Examen pour avis de la proposition de loi (n° 393, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la stabilisation des prix des baux à ferme, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

III. — Suite de l'examen officieux du projet de loi relatif aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

La commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.) se réunira le jeudi 3 juin 1948, à dix heures (local n° 213):

I. — Audition du rapport de M. Bocher sur le projet de loi (n° 417, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du cadre principal des agents des télécommunications relevant du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

II. — Désignation d'un rapporteur pour;

1° La proposition de résolution (n° 408, année 1948), de M. Alex Roubert, tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans le plus bref délai un texte de loi portant organisation générale du tourisme et créant un centre national du tourisme français doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui aurait pour objet de développer au maximum l'industrie touristique, ressource essentielle de notre économie;

2° Le projet de loi (n° 441, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à la mise en service des navires météorologiques;

3° Le projet de loi (n° 452, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, concernant la distribution dans les hôtels et agences de voyage des objets recommandés ou avec valeur déclarée.

III. — Audition de M. Honoré Parat, secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones, avant la discussion en séance publique du budget de ce département ministériel.

Réunions de commissions du mercredi 2 juin 1948.

Commission de l'agriculture, à quinze heures trente. — Local n° 214.

Commission de la défense nationale, à seize heures. — Local n° 217.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures. — Local n° 207.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 215.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission des pensions, à dix heures. — Local n° 217.

Commission de la production industrielle, à neuf heures quinze. — Local n° 274.

Commission du ravitaillement, à quatorze heures. — Local n° 214.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures trente. — Local n° 202.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures trente. — Local n° 213.

Sous-commission « mutualité, coopération, crédit » de la commission de l'agriculture, à dix heures. — Local n° 214.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 2 juin 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

I. — Discussion de la proposition de MM. Catrice, Griaule, Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à la transformation de la commission nationale française auprès de l'U. N. E. S. C. O. en une commission de l'Union française et de la délégation française aux conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O. en délégation de l'Union française. (Nos 138 et 233. — M. Catrice, rapporteur — Avis de la commission des affaires extérieures, Mme Lefaucheux, rapporteur).

II. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Mignot, Chassiot, Coulibaly, Thévenin, et des membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi étendant le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928 aux ouvriers marocains et tunisiens travaillant dans les établissements et services dépendant des ministères des forces armées, de l'air et de la marine. (Nos 155 et 198. — M. Chassiot, rapporteur. — Avis de la commission des affaires extérieures, M. Joannin, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 2 juin 1948.

N° 166. — Proposition de M. René Laurin tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires en Indochine pour assurer la protection des minorités qui ne sont pas de race annamite.

N° 223. — Proposition de M. Toure tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret du 7 janvier 1948 réglementant les obligations professionnelles des médecins, pharmaciens, sages-femmes diplômés de l'école de Dakar.

N° 227. — Proposition de M. Lautissier tendant à inviter le Gouvernement français à engager des pourparlers avec le gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam pour mettre un terme à la guerre d'Indochine.

N° 231. — Rapport de M. Boussenot sur la demande d'avis sur le projet de décret, modifiant le décret du 7 janvier 1931, réglementant la situation aux points de vue commercial et fiscal des immigrants de race asiatique dans les établissements français d'Océanie.

N° 232. — Rapport de Mme Malroux sur la proposition de résolution de M. Soppo Priso tendant à créer en Afrique française noire une institution nationale des invalides de la France d'outre-mer.

N° 233. — Rapport de M. Paul Catrice sur la proposition n° 138, année 1948, tendant à la transformation de la commission nationale française auprès de l'U. N. E. S. C. O. en une commission de l'Union française et de la délégation française aux conférences internationales de l'U. N. E. S. C. O. en délégation de l'Union française.

N° 235. — Proposition de résolution de M. Begarra tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi abrogeant le décret du 25 novembre 1947, qui reporte à une date ultérieure l'entrée en vigueur du décret du 17 octobre 1947, instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine

N° 241. — Demande d'avis sur le projet de loi n° 4213 A. N. relatif à la durée du service actif dans les forces armées.

N° 242. — Proposition de résolution de M. Cianfarani tendant à obtenir la participation de la métropole aux dépenses de réfection du réseau routier de l'Est algérien particulièrement éprouvé du fait des opérations de guerre sur la Tunisie et l'Italie.

N° 244. — Proposition de Mlle Lafon tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 48-800 du 10 mai 1948, instituant une commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires, de façon à assurer la représentation de l'Assemblée de l'Union française dans cette commission,

N° 246. — Rapport supplémentaire de M. Chassiot sur la proposition de résolution n° 155 de M. Mignot tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi étendant à tous les ouvriers, quel que soit leur statut d'origine et quel que soit leur lieu d'emploi, travaillant dans les établissements et services dépendant du ministère des forces armées (air, guerre, marine), le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928.

Commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — MM. Begarra, Bidet, Catrice (Paul), Cianfarani, Comiti, Donnat, Gervain, Hazoume, Griaule, Jousselin, Mme Lafon, MM. Lautissier, Lechani, Mlle Le Ber, M. Lévy, Mme Malroux.

Excusés. — MM. Abdesselam, Ahmed Koloko, Mme Caffot, MM. Estèbe, Laurin, Ouedraogo.

Suppléants. — MM. Lautissier (de M. Lechenal), Donnat (de Mlle Bertrand), Mlle Lafon (de M. Boubou Hama), Mme Malroux (de M. Bougarel), MM. Catrice (de M. Corval), M. Jousselin (de M. Le Guénédal), Griaule (de M. Monnet).

Commission des affaires extérieures.

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — MM. Alduy, André (Max), Bidet, Laurin, Lautissier, Le Brun-Keris, Mme Lefaucheux, MM. Mitterrand, Oudard, Rosenfeld, Rosfelder, Savary, Savi de Tové.

Excusés. — MM. Boubou Hama, Joannin, Kemajou, Lechenal, Lakhdari, de La Vasselais, Michard-Pélissier, Sarraut, Baretaud.

Suppléants. — MM. Max André (de M. de Peretti), Bidet (de M. Julien), Lautissier (de Mme Allemandi), Le Brun-Kéris (de M. Corval), Mmes Lefaucheux (de M. Yvon Esnault), Malroux (de M. Coquart), MM. Mitterrand (de M. Comiti), Rosenfeld (de M. Soppo Priso).

Commission des affaires politiques et administratives.

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — MM. Alduy, Max André, Arnault, Barbé, Boluix-Basset, Corlinchi, Juge, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Mitterrand, Razac, Vendenboomgaerde

Excusés. — MM. Boussenot, Delorme, Fourcade, Lakhdari, Laurent-Eynac, Montrat, Sylvestre, Polycarpe, Sarraut, Soppo Priso, Ya Doumbia.

Suppléants. — MM. Mignot (de M. Dadet), Mitterrand (de M. Piot), Mexidre (de M. de Peretti), Alduy (de M. Tetau), Lechani (de M. Darlan), Arnault (de M. d'Arboussier), Mme Autissier (de M. Mérigiier).

Commission des affaires sociales.

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — MM. Begarra, Bidet, Borrey, Mme Caffot, MM. Carroue, Catrice (Paul), Chassiot, Corval, Donnat, Estèbe, Lapart, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Mignot, René Moreux, Périer, Thévenin, Touré,

Excusés. — MM. Baretaud, Cianfarani, Cortinchi, Giard, Ibrahim Babikir, Sousatte.

Suppléants. — Mme Malroux (de Mme Emilienne Moreau), Mlle Le Ber (de M. Razac), MM. Thévenin (de M. Bertrand), Donnat (de M. Coulibaly), Lapart (de M. Camprasse), Borrey (de M. Zinsou).

Commission du plan, de l'équipement et des communications.

Séance du mardi 1er juin 1948.

Présents. — MM. Borrey, Cianfarani, Comiti, Ebédé, Jacobson, Jousselin, Lapart, Léon, Lhuillier, René Moreux, Schmitt, Sylvestre, Thémia.

Excusés. — MM. Ahmed Kotoko, Bichon, Diop Babakar, Duquercix, Dumas, Gueye Momar Djim, Guyard, La Vasselais (de), Lombardo, Polycarpe, Schock, Tétau, Thévenin, Ya Doumbia, Zinsou.

Suppléant. — M. Comiti (de Mme Allemandi).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 4 juin 1948, à seize heures trente (local n° 120) :

I. — Projet de rapport de M. Egretaud sur la proposition (n° 207, année 1948) de M. Donnat et plusieurs de ses collègues relative à l'exportation des bananes fraîches du Cameroun et de la Guinée.

II. — Projet de rapport de M. d'Arboussier sur :

1° La proposition de résolution (n° 193, année 1948), dont il est l'auteur, tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une proposition de loi établissant la liberté du commerce de l'or en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun ;

2° La proposition (n° 139, année 1948) de MM. Cortinchi et Guyard tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux territoires d'outre-mer la loi du 2 février 1948 rétablissant la liberté du commerce de l'or sur le territoire français.

III. — Questions diverses.

La sous-commission chargée d'étudier le développement de l'agriculture se réunira le vendredi 4 juin 1948, à seize heures, à l'issue de la séance de la commission de l'agriculture, salle 217.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Avis de vacance de chaire à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

La chaire de mécanique, résistance des matériaux et construction à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est déclarée vacante.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai de quinze jours, au directeur de l'école, 156 *bis*, cours Fauriel, à Saint-Etienne.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Situation au 31 décembre 1947.

ACTIF

Agence comptable centrale du Trésor		371.134.096 »
Disponibilités à vue		123.308.199 48
Avances au Trésor public		27.053.722.879 73
Billets et monnaies		568.965.435 »
Bons du Trésor		194.336.413 »
Portefeuille		268.000.000 »
Avances aux trésoreries coloniales		5.952.938 11
Avances à des établissements publics		19.257.396 73
Avances aux territoires d'outre-mer (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		1.070.308.871 30
Avances aux banques		825.871.766 »
Avances à trente jours sur bons du Trésor		161.415.000 »
Avances sur fonds propres aux entreprises privées (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		176.948.730 »
Prises de participations sur fonds propres (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		6.249.200 »
Office des changes des territoires d'outre-mer « Comptes dotation ».		1.391.500.000 »
Débiteurs divers		775.994.786 95
Comptes d'ordre « Débiteurs »		1.396.040.399 02
Total		34.409.606.114 32

PASSIF

Dotation		1.000.000.000 »
Fonds de réserve		11.807.133 44
Billets émis en Afrique équatoriale française et au Cameroun	(1)	4.826.200.797 »
Billets émis à la Réunion	(1)	882.976.311 »
Billets émis à Saint-Pierre et Miquelon	(1)	131.388.801 »
Billets émis à la Martinique		720.465.375 »
Billets émis à la Guadeloupe		785.343.570 »
Billets émis à la Guyane		140.335.855 »
Monnaies divisionnaires de la Guadeloupe		1.470.566 »
Dépôts de trésoreries coloniales		85.784.798 77
Dépôts publics divers		226.117.386 96
Dépôts de banques en compte courant		20.392.023.762 »
Fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer		2.647.125.061 90
Créditeurs divers		237.491.623 87
Comptes d'ordre « Créditeurs »		2.321.075.072 38
Total		34.409.606.114 32

(1) Montant des billets émis, exprimé en francs C. F. A. :

En Afrique équatoriale française et au Cameroun	2.838.941.645 »
A la Réunion	519.397.830 »
A Saint-Pierre et Miquelon	77.287.530 »

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
J. PRIEM, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société anonyme Henri Desjonquères

Verrerie de Mers-les-Bains (Somme).

CAPITAL: 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 81, RUE TAITBOUT, PARIS
R. C.: EU 2339; Saint-Valéry-sur-Somme 2654.

Tirage du 30 avril 1948.

Obligations de la société Desjonquères 5 0/0 1931.

26	46	64	65	67	70	82	101
102	127	134	149	162	163	167	174
176	184	192	194	195	197	200	201
213	214	234	246	249	276	282	284
305	311	314	321	327	335	344	357
371	372	373	374	376	389	404	430
476	478	483	487	494	499	502	510
515	517	543	560	565	566	568	616
630	642	646	648	649	658	659	661
667	671	689	699	701	707	711	712
713	717	721	744	764	773	785	787
794	798	804	809	844	829	839	844
846	850	851	852	853	854	857	867
872	877	883	887	898	909	910	931
932	935	940	943	1.026	1.042	1.050	1.051
1.052	1.054	1.062	1.068	1.080	1.108	1.129	1.130
1.132	1.140	1.142	1.145	1.148	1.158	1.160	1.176
1.179	1.181	1.182	1.210	1.211	1.213	1.216	1.217
1.218	1.219	1.222	1.223	1.225	1.228	1.235	1.240
1.243	1.269	1.279	1.282	1.284	1.287	1.289	1.296
1.300	1.306	1.328	1.351	1.358	1.370	1.372	1.373
1.374	1.401	1.407	1.417	1.427	1.432	1.436	1.439
1.441	1.463	1.476	1.478	1.490	3.001	3.007	3.010
3.011	3.029	3.053	3.056	3.070	3.071	3.073	3.079
3.083	3.088	3.089	3.095	3.117	3.123	3.140	3.158
3.165	3.166	3.169	3.170	3.172	3.173	3.175	3.176
3.180	3.192	3.199	3.207	3.208	3.215	3.227	3.244
3.246	3.255	3.264	3.266	3.268	3.269	3.273	3.279
3.297	3.314	3.316	3.317	3.323	3.324	3.332	3.338
3.334	3.353	3.355	3.360	3.364	3.370	3.371	3.372
3.376	3.378	3.384	3.402	3.412	3.414	3.415	3.436
3.438	3.441	3.446	3.448	3.449	3.451	3.453	3.454
3.455	3.457	3.458	3.459	3.465	3.489	3.495	3.496

Liste des obligations sorties aux tirages et non encore remboursées.

(Situation au 30 avril 1948.)

2	8	9	34	37	38	40	41
49	59	72	76	85	86	91	92
112	119	123	129	142	147	165	169
191	219	222	223	238	240	266	310
315	320	326	337	352	354	361	363
364	369	379	381	385	387	391	398
401	415	428	438	450	495	498	541
542	569	570	588	726	730	731	732
749	754	755	770	783	784	833	917
921	952	1.025	1.028	1.029	1.030	1.033	1.035
1.036	1.037	1.043	1.057	1.061	1.070	1.086	1.111
1.138	1.146	1.150	1.152	1.153	1.154	1.157	1.168
1.169	1.188	1.196	1.197	1.198	1.278	1.301	1.303
1.304	1.313	1.375	1.378	1.380	1.420	1.422	1.424
1.449	1.455	1.468	3.085	3.086	3.093	3.100	3.129
3.131	3.134	3.164	3.238	3.217	3.256	3.280	3.281
3.282	3.291	3.298	3.302	3.303	3.313	3.363	3.365
3.380	3.394	3.444	3.491	3.500			

Société l'Alimentation du Poitou

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.150.000 F
SIÈGE SOCIAL: 7, RUE SAINTE-MARTHE, POITIERS

Emprunt obligatoire 7 0/0 juin 1937.

I. — Les 500 obligations ci-après sorties au tirage au sort du 7 mai 1948 sont remboursables au pair de 1.000 F, le 1er juin 1948.

101	108	112	113	119	122	125	127
128	136	137	140	142	145	147	148
153	155	158	169	170	175	179	181
182	192	195	196	199	204	205	207
211	213	214	220	226	228	237	239
242	243	250	252	253	256	265	270
271	276	277	278	281	287	288	289
290	291	296	302	303	305	307	310
311	315	320	327	329	332	335	339
344	347	351	362	378	384	385	388
397	398	412	413	414	416	418	423
425	430	434	435	436	437	440	443
445	446	448	449	450	452	453	455
468	469	470	472	474	478	479	482
486	491	492	496	508	510	513	516
520	521	528	529	532	534	545	550
556	557	565	567	568	569	570	573
575	576	577	580	582	586	587	588
595	596	597	598	607	608	609	612
613	616	617	618	621	622	625	632
633	634	636	641	643	647	648	651
653	656	661	663	665	671	672	677
678	679	685	690	691	692	693	694
696	702	711	715	729	731	732	737
740	745	747	749	754	752	765	770
772	777	780	783	785	786	795	796
818	824	825	828	833	837	840	842
844	845	856	857	871	875	878	879
889	900	903	905	907	909	912	914
915	917	926	929	931	941	943	951
960	961	962	963	964	977	981	982
987	988	989	990	992	993	996	1.001
1.003	1.005	1.017	1.021	1.037	1.044	1.046	1.047
1.048	1.053	1.054	1.064	1.065	1.068	1.072	1.073
1.093	1.103	1.104	1.106	1.103	1.109	1.117	1.118
1.124	1.126	1.129	1.131	1.137	1.141	1.153	1.156
1.160	1.163	1.164	1.165	1.168	1.171	1.172	1.175
1.176	1.180	1.185	1.186	1.188	1.196	1.205	1.207
1.212	1.220	1.225	1.226	1.230	1.238	1.239	1.243
1.248	1.256	1.257	1.267	1.268	1.271	1.276	1.290
1.294	1.300	1.307	1.309	1.321	1.328	1.330	1.332
1.334	1.337	1.344	1.345	1.347	1.354	1.364	1.365
1.366	1.372	1.373	1.374	1.379	1.380	1.384	1.385
1.388	1.389	1.391	1.395	1.399	1.403	1.406	1.417
1.420	1.422	1.425	1.426	1.429	1.415	1.452	1.453
1.456	1.464	1.470	1.475	1.484	1.488	1.496	1.500
1.503	1.506	1.509	1.511	1.515	1.520	1.521	1.522
1.523	1.528	1.529	1.534	1.536	1.537	1.539	1.541
1.542	1.547	1.548	1.549	1.558	1.559	1.560	1.570
1.573	1.576	1.584	1.585	1.586	1.583	1.594	1.609
1.616	1.619	1.621	1.623	1.624	1.625	1.630	1.633
1.636	1.637	1.638	1.639	1.649	1.660	1.661	1.664
1.665	1.667	1.675	1.677	1.680	1.681	1.689	1.692
1.694	1.695	1.698	1.702	1.705	1.706	1.707	1.708
1.710	1.711	1.713	1.720	1.721	1.722	1.723	1.727
1.734	1.737	1.738	1.740	1.743	1.745	1.748	1.755
1.757	1.775	1.776	1.777	1.778	1.779	1.781	1.782
1.783	1.786	1.787	1.789	1.790	1.795	1.797	1.798
1.811	1.822	1.829	1.831	1.837	1.838	1.840	1.842
1.844	1.846	1.847	1.852	1.867	1.869	1.873	1.876
1.882	1.883	1.884	1.888	1.899	1.914	1.918	1.924
1.926	1.934	1.936	1.940	1.943	1.966	1.972	1.992
1.993	1.996	1.998	2.000				

II. — Liste des obligations antérieurement amorties et non encore présentées au remboursement le 1er mai 1948.

280	282	285	295	318	321	323	325
326	328	330	333	336	341	343	346
379	380	381	383	441	442	444	461
464	465	467	473	475	477	484	485
490	495	503	517	519	524	530	539
541	543	547	558	584	585	933	966
997	999	1.002	1.004	1.008	1.010	1.013	1.014
1.019	1.028	1.033	1.035	1.040	1.113	1.116	1.130
1.132	1.134	1.135	1.136	1.138	1.139	1.140	1.149
1.150	1.151	1.152	1.154	1.155	1.157	1.166	1.169
1.174	1.182	1.199	1.204	1.219	1.224	1.232	1.236
1.265	1.269	1.270	1.278	1.282	1.285	1.286	1.287
1.291	1.293	1.304	1.305	1.306	1.308	1.310	1.314
1.459	1.462	1.474	1.479	1.480	1.483	1.485	1.486
1.487	1.489	1.491	1.494	1.495	1.504	1.505	1.508
1.510	1.512	1.517	1.535	1.538	1.673	1.674	1.678
1.684	1.690	1.696	1.709	1.712	1.715	1.716	1.729
1.730	1.853	1.855	1.877	1.880	1.892	1.896	1.900
1.926	1.947	1.948	1.950	1.953	1.967	1.969	1.971
1.974	1.976						

Les remboursements seront effectués au guichet de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 500 F 5,50 0/0 1939
DE LA
Société corse d'industries réunies.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000 DE FRANCS DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A AJACCIO (CORSE), RUE MARTINETTI

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 10 mai 1948.

Quarante-trois obligations remboursables à partir du 15 juillet 1948, avec le coupon du 15 janvier 1949, attaché, à 500 F.

26	31	72	102	158	260	326	368
410	463	580	644	645	647	691	698
712	728	766	774	815	833	878	889
907	935	940	948	988	1.024	1.075	1.084
1.119	1.132	1.249	1.286	1.300	1.301	1.322	1.345
1.358	1.364	1.406					

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage du 17 juin 1941.

603 1.490

Tirage de 1942

10	15	96	169	387	450	458	532
576	613	630	671	775			

Tirage du 15 mai 1943.

12	63	85	133	168	245	252	256
405	427	494	524	546	662	694	809
890	915	987	1.007	1.060	1.137	1.147	1.188
1.245	1.262						

Tirage du 28 décembre 1945.

5	11	17	50	51	86	110	118
160	172	186	234	265	323	355	367
418	436	469	492	531	534	592	595
632	657	733	743	869	909	910	998
1.005	1.017	1.026	1.042	1.063	1.073	1.107	1.139
1.141	1.152	1.179	1.190	1.211	1.253	1.272	1.296
1.312	1.324	1.341	1.390	1.410	1.420	1.432	1.465
1.466	1.471						

Tirage du 17 mai 1946.

9	47	185	196	201	214	237	269
270	337	369	433	438	456	460	503
585	599	618	656	744	790	843	985
1.034	1.122	1.138	1.146	1.303	1.319	1.321	1.338
1.379	1.397	1.411	1.415	1.487			

Tirage du 22 mai 1947.

52	68	103	121	123	131	132	144
176	302	379	393	487	498	517	537
543	639	661	742	760	779	789	822
873	888	952	953	1.035	1.055	1.076	1.163
1.186	1.228	1.267	1.275	1.330	1.354	1.385	1.394
1.436							

Compagnie générale de Moteurs

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

85, RUE MARIUS-AUFAN, LEVALLOIS

R. C. : Seine 232643 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie générale de moteurs a procédé au rachat de 80 obligations 4 0/0 1943 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 20 juin 1948.

En conséquence, aucun tirage au sort ne sera effectué en mai 1948.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société alsacienne de Constructions mécaniques

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 360 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : MULHOUSE (HAUT-RHIN)

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Premier tirage.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité de l'annuité 1948, d'un montant nominal de 4.600.000 F, dont l'amortissement est prévu au 1er juin 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 18 juin 1945.*)

Brasseries et Malteries Franche-Comté-Alsace

Emprunt obligataire 4 1/4 0/0 1946 (2e tirage).

Rectificatif à la liste des obligations remboursables à partir du 15 mai 1948 publiée au *Journal officiel* du 14 mai, page 4699, 1re colonne :

Remplacer les numéros :

7.816 7.817 7.843 7.844 7.845 7.846 7.847 7.881 7.882 7.883 7.884 7.929 7.930 7.931 7.932

Par les numéros :

9.568 9.569 9.570 9.571 9.572 9.736 9.737 9.738 9.816 9.817 9.949 9.950 9.962 9.975 9.976

VILLE DE PARIS

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 avril 1948 : page 4174, 1re colonne, au lieu de : « Emprunts à lots 3 0/0 1948 », lire : « Emprunt à lots 3 0/0 1948 » ; article 6, 3e ligne, au lieu de : « par 50 annuités », lire : « par 30 annuités ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

ETABLISSEMENTS CLASSES

Par arrêté préfectoral du 23 avril 1948, la société J. Noirot et Ce est autorisée à installer à Gennevilliers, 163-165-167, avenue Louis-Roche, les industries suivantes :

Le découpage, emboutissage, estampage et matriçage des métaux, à froid, par choc mécanique (2e classe) ;

Le vernissage au four des métaux (2e classe) ;

Un atelier où l'on emploie les cyanures alcalins pour le dégraissage électrolytique (3e classe) ;

Un atelier où l'on emploie les liquides halogénés odorants ou toxiques pour le dégraissage (3e classe) ;

Le décapage des métaux au sable en grand (3e classe) ;

Des dépôts électrolytiques en grand et à chaud des métaux (3e classe) ;

Le chromage des métaux et alliages (3e classe) ;

Un dépôt de liquides inflammables de la première catégorie (vernis), devant subir des transvasements, la quantité emmagasinée étant comprise entre 200 et 1.500 l (3e classe).

Copie dudit arrêté déposée au archives de la mairie de Gennevilliers où tout intéressé pourra prendre connaissance des conditions auxquelles cette autorisation est subordonnée.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

ATTRIBUTION SUR APPEL D'OFFRES

des travaux de fournitures et d'installation d'un moteur Diesel (100 C. V.).

Le 10 août 1948, à quatorze heures trente, il sera procédé à la direction régionale des services postaux, 65, rue Pierre-Sémard, à Nancy, à l'ouverture des soumissions sur offres de prix, reçues pour l'exécution des travaux ci-après désignés :

Fourniture et installation d'un moteur Diesel (100 C. V.) destiné à l'entraînement de l'alternateur du groupe électrogène du secours de l'hôtel des postes de Nancy.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux, 65, rue Pierre-Sémard, à Nancy, le 25 juin 1948 au plus tard. Elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales de l'administration des postes, télégraphes et téléphones du 10 janvier 1938, modifiées par l'article 4 du cahier des charges spéciales type, soit notamment :

1° D'une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés ;

2° De deux certificats délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date, ou d'une liste de références avec indication de la date et du montant des travaux ;

3° D'une pièce authentique constatant la qualité de Français du concurrent (les entreprises figurant déjà sur une liste d'admissibilité des entrepreneurs autorisés à effectuer des travaux pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones sont dispensées de la fourniture des pièces précitées) ;

4° D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale ;

5° D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité du marché.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste, au prix de 100 F.

Ce document peut également être consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Nancy, le 1er juin 1948.

Le directeur régional, des services postaux,
J. CARRÈRE.

AVIS DIVERS

Brazilian Traction Light & Power Company, Limited

(Constituée suivant les lois du Canada, avec responsabilité limitée.)

Avis est donné par la présente qu'une assemblée des actionnaires de la Brazilian Traction Light and Power Company Limited, laquelle sera tenue comme assemblée spéciale générale et aussi comme assemblée annuelle, sera tenue dans la salle dite Crystal Ballroom du King Edward Hôtel, 37, King Street East, dans la cité de Toronto, dans la province d'Ontario (Canada), mardi le 22 juin 1948, à onze heures du matin (heure d'été orientale) aux fins de :

a) Considérer, et, si bon lui semble, approuver, avec ou sans modification, le statut n° 30 qui autorise les administrateurs à emprunter de l'argent contre le crédit de la société, d'émettre des valeurs de la société et de garantir ces valeurs et tout autre engagement de la société, le tout ainsi qu'il est indiqué dans le statut susdit, dont un exemplaire peut être obtenu au siège de la société, à 25, King Street West, Toronto (Canada), ou aux bureaux de l'agent de la société en Angleterre, Canadian-Brazilian Services Limited, 148, Leadenhall Street, Londres, E. C. 3 ;

b) Considérer et si bon lui semble approuver, avec ou sans modification, le statut n° 31 qui porte le nombre des administrateurs de 15 à 18 ;

c) Recevoir le rapport des administrateurs et les comptes rendus financiers pour l'exercice écoulé ;

d) Elire des administrateurs ;

e) Nommer des commissaires aux comptes ; et

f) Décider toutes autres questions et affaires qu'il semble opportun de soumettre à l'assemblée.

Les actionnaires ont le droit de voter soit personnellement, soit par mandataire du chef des actions enregistrées en leur nom à l'heure de fermeture des bureaux, le 17 juin 1948. Toute personne qui deviendrait détenteur enregistré d'actions après ladite date aura le droit de voter soit personnellement, soit par mandataire, si elle dépose un avis par écrit au siège de la société, au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour ladite assemblée, en indiquant le nombre et la classe des actions acquises et le nom de l'actionnaire enregistré précédemment ; toute procuration qui a pu être donnée par le détenteur précédemment enregistré de ces actions sera annulée en ce qui les concerne.

Le détenteur d'une procuration doit lui-même être une personne ayant le droit d'assister et de voter à l'assemblée.

Toute procuration émanant d'un actionnaire enregistré doit être donnée par écrit et signée par l'actionnaire, ou si l'actionnaire est une personne morale, doit être dûment signée par ses représentants dûment autorisés et doit être déposée au siège de la société, 25, King Street West, Toronto (Canada), au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour l'assemblée pour laquelle la procuration doit servir.

Les détenteurs de titres au porteur qui désirent assister et voter à l'assemblée devront déposer leurs titres, au plus tard le 18 juin 1948, au siège de la société, 25, King Street West, Toronto (Canada), ou chez l'agent de la société en Angleterre, Canadian-Brazilian Services Limited, 148, Leadenhall Street, Londres, E. C. 3, où il sera délivré au déposant, contre ces titres, un récépissé du titre déposé et aussi un bulletin de vote, dans la forme prescrite, qui lui donnera le droit d'assister et de voter à l'assemblée du chef des actions spécifiées dans le bulletin de vote de la même manière que s'il était un actionnaire enregistré de la société. Contre restitution dudit récépissé donné lors du dépôt du titre, ledit titre sera rendu après l'assemblée et tout ajournement d'icelle.

Selon le pays de domicile du déposant, il y a cependant des règlements du gouvernement canadien et du gouvernement du Royaume-Uni auxquels les détenteurs de titres au porteur doivent se conformer avant que des bulletins de vote ne puissent leur être délivrés, et il leur est conseillé de se mettre en communication immédiatement avec la société ou avec son agent en Angleterre, concernant cette question.

Les détenteurs de titres au porteur doivent aussi se conformer à tous règlements du gouvernement qui sont en vigueur dans le pays où ils sont domiciliés.

Les déposants de titres au porteur qui ne peuvent pas assister personnellement à l'assemblée pourront être représentés à ladite assemblée et voter par mandataire, à condition que le bulletin de vote émis relativement auxdits titres au porteur ainsi que la procuration dans la forme prescrite soient déposés, soit au siège de la société, 25, King Street West, Toronto (Canada,) au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour l'assemblée, soit chez l'agent de la société en Angleterre, Canadian-Brazilian Services Limited, 148, Leadenhall Street, Londres, E. C. 3, au moins quarante-huit heures avant l'heure fixée pour l'assemblée, et à condition que, dans ce dernier cas, l'avis dudit dépôt envoyé par l'agent de Londres ait été reçu par la société à son siège, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour ladite assemblée.

Toronto, le 1er juin 1948.

Par ordre du conseil:

OSBORNE MITCHELL,
secrétaire.

The Mexican Light & Power Company, Limited

(Société à responsabilité limitée enregistrée sous les lois du Dominion du Canada.)

5 0/0 Second Mortgage 50-year Bonds and Debenture Stock, remboursables en 1968.

Il est donné avis que, conformément aux stipulations des « Trust Deeds » garantissant le « 5 0/0 Second Mortgage 50-year Bonds and Debenture Stock », un payement de 5 0/0, comme indiqué ci-dessous, sera effectué le 1er juillet 1948 aux porteurs des « Second Mortgage Bonds and Debenture Stock », à titre d'intérêt pour l'exercice clos le 1er décembre 1947.

Ce payement sera soumis aux règlements et instructions du « Custodian of Enemy Property » et aussi aux restrictions du contrôle des changes qui lui sont applicables:

1° Un intérêt au taux de 1 shilling (£. 0.1.0.) pour chaque valeur nominale de £. 1 sera payé le 1er juillet 1948, par chèque en sterling, aux porteurs de « Second Mortgage Debenture » enregistrés à cette date. Comme stipulé dans les « Trust Deeds », aucun transfert ne sera enregistré pendant la période de vingt et un jours précédant immédiatement ladite date de payement;

2° Un intérêt au taux de 5 livres sterling (£. 5.0.0.) sur chaque « bond » d'une valeur nominale de L. 100 et de 2 livres 10 shillings (£. 2.10.0.) sur chaque « bond » d'une valeur nominale de £. 50 sera payé en sterling, aux porteurs de « Second Mortgage Bonds » sur présentation du coupon n° 7-X le 1er juillet 1948 et après cette date, soit à la Bank of Scotland, 30, Bishopsgate, London, England, soit aux caisses de la Canadian Bank of Commerce, 25, King Street West, Toronto, soit à son agence à New-York, Exchange Place & Hanover Street, New-York City, U.S.A., au gré du porteur.

Toronto, Canada, le 1er juin 1948.

The Mexican Light and Power Company, Limited:

E.-A. GRAYDON,
secrétaire.

The Mexican Light & Power Company, Limited

(Société à responsabilité limitée enregistrée sous les lois du Dominion du Canada.)

6 0/0 Cumulative Income Debenture Stock.

Il est donné avis que, conformément aux stipulations des « Trust Deeds » garantissant le « 6 0/0 Cumulative Income Debenture Stock », un payement d'intérêt de six pour cent sera effectué par chèque le 1er juillet 1948, aux porteurs enregistrés à cette date. Comme stipulé dans les « Trust Deeds », aucun transfert ne sera enregistré pendant la période de vingt et un jours précédant immédiatement ladite date de payement.

Ce payement sera soumis aux règlements et instructions du « Custodian of Enemy Property » et aussi aux restrictions du contrôle des changes qui lui sont applicables.

Toronto, Canada, le 1er juin 1948.

The Mexican Light and Power Company, Limited:

E.-A. GRAYDON,
secrétaire.

COMPAGNIE DU PORT DE RIO DE JANEIRO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.400.000 F

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS

R. C.: Seine n° 89937.

Les actionnaires de la Compagnie du port de Rio de Janeiro sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le samedi 30 juin 1948, à dix heures trente du matin, au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports du commissaire des comptes;
3° Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1947 arrêtés du 31 décembre 1947;
4° Renouvellement partiel du conseil d'administration;
5° Autorisation, en tant que de besoin, aux administrateurs ayant des intérêts dans des sociétés ou entreprises en relations d'affaires avec la compagnie.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires possédant au moins une action, privilégiée ou ordinaire.

Pour assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres cinq jours au moins avant l'assemblée, à la Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris.

Le conseil d'administration.

Société anonyme pour l'Exploitation d'immeubles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS

R. C.: Seine n° 227043 B.

Les actionnaires de la Société anonyme pour l'exploitation d'immeubles sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le samedi 30 juin 1948, à onze heures du matin, au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports du commissaire des comptes;
3° Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1947, arrêtés au 31 décembre 1947;
4° Renouvellement du conseil d'administration;
5° Autorisation, en tant que de besoin, aux administrateurs ayant des intérêts dans des sociétés ou entreprises en relations d'affaires avec la société.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires possédant au moins une action.

Pour assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions devront avoir déposé leurs titres cinq jours au moins avant l'assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Société Thermale de VERNET-les-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F

SIÈGE SOCIAL:
VERNET-LES-BAINS (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

R. C.: Prades 917.

Assemblée générale ordinaire du 22 juin 1948.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société thermale de Vernet-les-Bains sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 22 juin 1948, à onze heures, à Lisbonne, 10 rua dos Fanqueiros.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports du commissaire aux comptes;
3° Approbation des comptes et des bilans des exercices 1943-1944, 1944-1945, 1945-1946;
4° Nomination d'administrateurs;
5° Nomination de commissaires aux comptes et fixation de leurs émoluments;
6° Questions diverses.

Le conseil d'administration.

Société Thermale de VERNET-les-BAINS

SOCIÉT: ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F

SIÈGE SOCIAL:
VERNET-LES-BAINS (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

R. C.: Prades 917.

Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1948.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société thermale de Vernet-les-Bains sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 21 juin 1948, à onze heures, à Lisbonne, 10 rua dos Fanqueiros.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rectification du texte des résolutions votées à l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1941 relatif à la mise en harmonie des statuts par application du décret du 16 novembre 1940;
3° Modifications du texte des statuts relatif à la disparition d'une partie des immeubles ayant composé l'actif social;
4° Questions diverses.

Le conseil d'administration.

Demandes de changement de nom

Mlle Teulsch (Jacqueline-Myriam), de nationalité française, née à Reims le 27 mai 1903, demeurant à Paris, 50, rue Pergolèse (16e), sollicite du garde des sceaux, tant pour elle-même que pour son fils adoptif mineur Charley, né le 27 septembre 1943, confié à l'assistance publique du département des Charentes, de substituer à son nom patronymique celui de Chevalier, sous lequel elle était connue dans la résistance.

M. Teulsch (Simon-Jules), de nationalité française, né le 9 juin 1905 à Paris (9e), demeurant à Paris, 10, square Desaix (15e), sollicite du garde des sceaux, tant pour lui-même que pour son fils mineur Jean-Louis-Robert, né le 11 décembre 1935 à Paris (16e), et ses enfants futurs de substituer à son nom patronymique celui de Chevalier sous lequel il était connu dans la résistance.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

2 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. L'ESPÉRANCE DE FEIGÈRES. But: formation musicale et artistique de tous ceux qui s'intéressent à la musique. Siège social: chez le président, M. Rambosson (Cyrille), à Feigères.

2 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. SOCIÉTÉ SPORTIVE DE CHARRON. But: pratiquer des exercices physiques et le football; entretenir entre ses membres des relations de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Charron.

3 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Caen. AMICALE DES RÉFRACTAIRES ET MAQUISARDS DE CAEN. But: grouper en son sein tous les réfractaires et maquisards 1940-1945 sans distinction de secte ou d'opinion. Siège social: 39, rue de Geole, Caen.

3 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Gers. ESPÉRANCE SPORTIVE DE SAINT-SAUVY. But: pratique du football. Siège social: café Boubée, Saint-Sauvy.

3 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. L'Association sportive et touristique du groupe motocycliste et automobiliste de Vagney change son titre, apporte des modifications à ses statuts, à la composition du conseil d'administration et devient ASSOCIATION SPORTIVE ET TOURISTIQUE DU GROUPE MOTOCYCLISTE DE VAGNEY. Siège social: hôtel Pétin, à Vagney.

3 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. ASSOCIATION FAMILIALE DE PERSAC. But: grouper les familles et lutter contre l'immoralité. Siège social: mairie de Persac.

3 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Gers. SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE LA GASCOGNE. But: développer chez les jeunes le goût des sports hippiques (courses, concours). Siège social: rue Laborde, à Auch.

4 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. CHASSE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE D'ADRIERS. But: protéger le gibier. Siège social: mairie d'Adriers.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION SPORTIVE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE TOULOUSE. But: tous les sports. Siège social: faculté des sciences, 39, allée Jules-Guesde, Toulouse.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. HOT-CLUB DE MELUN. But: faire connaître la musique de jazz hot. Siège social: rue des Mezees, Vaux-le-Pénil.

6 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE JUNCALAS. But: soutenir et gérer l'école primaire libre de Juncalas. Siège social: école libre de Juncalas.

7 mai 1948 Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. MOTO-CLUB HOULMOIS. But: développer le motocyclisme dans la région. Siège social: 13, rue de la République, le Houlme.

7 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DE BAGUER-MORVAN. But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Baguer-Morvan.

7 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Tarn. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-ETIENNE. But: engager par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres et notamment de l'école catholique de Saint-Etienne. Siège social: école Saint-Etienne, Paulinet.

8 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Bourg. AMICALE LAÏQUE DE CHALEINS. But: éducation populaire de ses membres par conférences, excursions, musique, art théâtral. Siège social: école de Chaleins.

8 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. COMITÉ POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT AUX MORTS DES DEUX GUERRES 1914-1918, 1939-1945. But: érection d'un monument aux morts à Bellou-le-Trichard. Siège social: mairie de Bellou-le-Trichard.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors. LES COQUELICOTS FLORESSACOIS. But: développement des forces physiques des jeunes gens par des exercices et des sports variés. Siège social: école publique de Floressas.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture d'Albi. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE VILLEFRANCHE-D'ALBI. But: assurer la gestion matérielle de fonctionnement et le développement de deux écoles libres. Siège social: école Saint-Louis, route de Mouzieys, Villefranche-d'Albi.

10 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. AMICALE DES DÉMOBILISÉS DE LA CELLE-SAINT-CYR. But: maintenir entre ses différents membres la camaraderie du front ou de la caserne. Siège social: mairie de la Celle-Saint-Cyr.

11 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. CERCLE DE LA POPULATION AGRICOLE DE MONTBERNARD. But: défense des intérêts agricoles de ses membres. Siège social: maison Despax, à la Boutique, Montbernard.

13 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'INSTITUTION ROBIN. But: organiser et contrôler la pratique des sports dans ledit établissement. Siège social: institution Robin, Vienne.

13 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-BÉAT. But: augmenter la prospérité de Saint-Béat et de la région, favoriser le tourisme, attirer les étrangers par un séjour agréable, mettre en relief les richesses naturelles du pays dans l'intérêt du commerce et de l'industrie. Siège social: avenue Gallieni, Saint-Béat.

18 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Bourg. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DE CRÉPIEUX-LA-PAPE. But: assurer des contacts étroits entre les familles et le centre et contribuer à son développement. Siège social: 10, route de Genève, à Crépieux-la-Pape.

21 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. FÉDÉRATION DE LA SARTHE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES. But: développer la doctrine du rassemblement des gauches parmi la population du département. Siège social: maison sociale, salle 25, le Mans.

22 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE, fédération du département du Var. But: regrouper sur la base de la clandestinité les résistants ayant réellement appartenu à une des associations Francs-Tireurs, Combat, Libération, Défense de la France, etc., et assurer dans tous les domaines la défense des droits de ces résistants ou de leurs ayants droit. Siège social: hôtel Mirabeau, rue Dumont-d'Urville, à Toulon.

22 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. VIOLON D'INGRES MONTERELAIS. But: encourager les artistes amateurs en les groupant, en les aidant et en organisant des expositions. Siège social: mairie de Montereau.

22 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. CERCLE DE L'UNION FRANCO-MUSULMANE SÉTIFIENNE. But: éducation sociale et sportive. Siège social: Saâdna Miloud, 2, rue E.-Deluca, Sétif.

26 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Bourg. CLUB DES MEXIMIARDS NATURALISÉS. But: œuvre philanthropique. Siège social: café du Lion-d'Or, à Meximieux.

27 mai 1948 Déclaration à la préfecture des Ardennes. Association de chasse LA CONSERVATRICE. But: exploitation rationnelle de la chasse et préservation du gibier. Siège social: chez M. Noizet (Robert), à Tremblois-les-Rocroi.

TIMBRES-POSTE
POUR COLLECTION
ACHAT, VENTE, ECHANGE, EXPERTISES
Catalogue général F.C. 2.750 Clichés
224 pages Franco 90 fr
H. THIAUDE 24, rue du 4-Septembre PARIS-OPERA

A Messieurs les Maires de France!
COMME UNE BOMBE ATOMIQUE
La bombe LACA BIKINISE
en 30 sec. tous les ennemis de l'
ARBRE FRUITIER
ENRAYE SANS DELAI UNE INVASION MASSIVE
presque sans main-d'œuvre et sans mat. spécial
Non toxique pour l'homme et les animaux domestiques
La bombe pour 200 m² : 160 F.
Document. gratuite, ROLOR, 35, r. de Maubeuge, PARIS

DICTIONNAIRE FISCAL PERMANENT
— Un seul volume.
— Tous les impôts.
— Toujours à jour.
— Clair et simple à consulter.
L'ouvrage sous reliure cartonnée «Tim» 2.000 F
Mise à jour pour l'année 1948..... 800 F
Les commandes sont à adresser aux
EDITIONS LEGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES
Service L., 94, rue d'Alésia, PARIS
C. C. P n° 6070.92, Paris Tél Vau. 79-41
Prospectus détaillé envoyé franco.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire